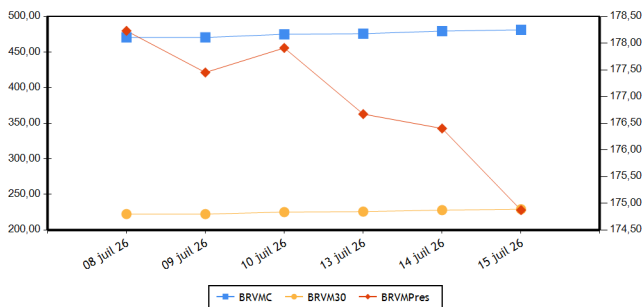


BRVM COMPOSITE	481,23
Variation Jour	0,37 % 
Variation annuelle	39,18 % 

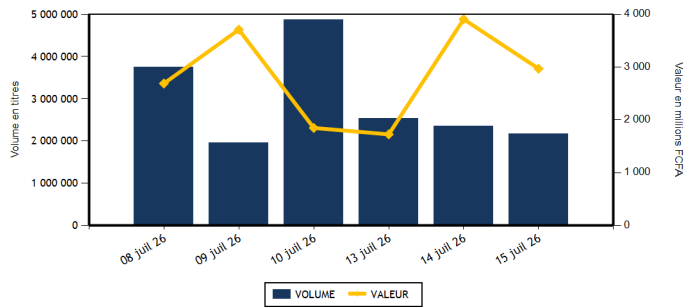
BRVM 30	228,95
Variation Jour	0,53 % 
Variation annuelle	37,72 % 

BRVM PRESTIGE	174,87
Variation Jour	-0,87 % 
Variation annuelle	21,23 % 

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	18 538 334 813 166	0,37 %
Volume échangé (Actions & Droits)	2 162 902	-7,74 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	2 859 916 642	-26,75 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	20	5,26 %
Nombre de titres en baisse	24	26,32 %
Nombre de titres inchangés	3	-66,67 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	6 825	7,48 %	82,00 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	5 110	7,47 %	95,79 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	2 525	7,45 %	66,67 %
UNIWAX CI (UNXC)	1 660	7,44 %	18,57 %
BERNABE CI (BNBC)	1 880	7,43 %	33,33 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	174,87	-0,87 %	21,23 %	100 018	1 669 432 530	12,69
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	367,43	1,14 %	68,82 %	2 062 884	1 190 484 112	16,49

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	190,99	0,37 %	43,45 %	2 162 902	2 859 916 642	13,98

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	112,03	0,84 %	18,05 %	52 087	1 205 476 420	10,69
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	192,79	-0,97 %	11,43 %	21 478	46 635 265	38,56
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	234,05	0,55 %	60,46 %	1 973 956	1 078 584 242	15,08
RVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	283,07	-0,23 %	31,00 %	33 258	287 371 355	10,41
BRVM - INDUSTRIELS	6	217,55	4,46 %	64,40 %	57 284	145 810 690	24,39
BRVM - ENERGIE	4	161,78	-4,51 %	45,87 %	20 133	68 429 705	18,12
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	225,24	-0,20 %	112,69 %	4 706	27 608 965	20,88

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	14,08
Taux de rendement moyen du marché	6,26
Taux de rentabilité moyen du marché	6,58
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	207
Volume moyen annuel par séance	1 811 147,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 833 457 218,71

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	13 045 445 947 714	0,02 %
Volume échangé	10 975	3 546,18 %
Valeur transigée (FCFA)	109 615 750	4 779,84 %
Nombre de titres transigés	5	-28,57 %
Nombre de titres en hausse	2	100,00 %
Nombre de titres en baisse		-100,00 %
Nombre de titres inchangés	3	-25,00 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
TOTALENERGIES MARKETING SN (TTLS)	4 110	-7,43 %	64,40 %
SICOR CI (SICC)	4 755	-6,76 %	44,09 %
TOTALENERGIES MARKETING CI (TTLC)	2 800	-4,92 %	19,91 %
SITAB CI (STBC)	23 005	-4,92 %	16,30 %
SMB CI (SMBC)	16 315	-4,03 %	71,74 %

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	81,16
Ratio moyen de satisfaction	24,51
Ratio moyen de tendance	30,20
Ratio moyen de couverture	331,11
Taux de rotation moyen du marché	0,20
Prime de risque du marché	1,35
Nombre de SGI participantes	36

Définitions

Volume moyen annuel par séance
Valeur moyenne annuelle par séance
Ratio moyen de liquidité
Ratio moyen de satisfaction
Ratio moyen de tendance
Ratio moyen de couverture

• Volume annuel échangé / nombre de séances
• Valeur annuelle échangée / nombre de séances

• Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
• Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)

• Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
• Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation
PER moyen du marché
Taux de rendement moyen
Taux de rentabilité moyen
Prime de risque du marché

• moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottant)
• moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
• moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
• moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
• (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
Fax : +225 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org **Site web :** www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



MARCHE DES ACTIONS

Code Sect. Act. (*)	Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour Ouv. Clôt.	Variation jour	Séance de cotation Volume Valeur	Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé Montant net Date	Rdt. Net	PER
---------------------	---------	-------	-----------------	-----------------------------	----------------	-------------------------------------	-----------------	---------------------------------	--	----------	-----

COMPARTIMENT PRESTIGE

174,87 points -0,87 %

CB	NTLC	NESTLE CI	16 000	15 900 15 930	-0,44 %	384 6 135 485	15 930	49,58 %	721,6 18-août-25	4,53 %	19,08
CB	PALC	PALM CI	8 500	8 650 8 700	2,35 %	10 056 87 726 100	8 700	7,41 %	441,04 29-juin-26	5,07 %	8,67
CB	SPHC	SAPH CI	7 500	7 500 7 400	-1,33 %	3 650 27 375 510	7 400	-6,33 %	323,84 17-juil.-25	4,38 %	7,57
ENE	SMBC	SMB CI	17 000	17 000 16 315	-4,03 %	693 11 365 835	16 315	71,74 %	616 15-sept.-25	3,78 %	9,73
ENE	TTLT	TOTALENERGIES MARKETING CI	2 945	2 945 2 800	-4,92 %	13 280 38 089 180	2 800	19,91 %	195,67 3-sept.-25	6,99 %	19,40
ENE	TTLS	TOTALENERGIES MARKETING SN (d)	4 440	4 110 4 110	-7,43 %	2 770 11 518 775	3 935	64,40 %	176,65 17-juil.-26	4,30 %	19,75
FIN	ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	16 370	16 045 15 900	-2,87 %	6 512 102 629 015	15 900	-0,63 %	781,44 26-mai-26	4,91 %	13,79
FIN	SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	38 200	38 200 38 010	-0,50 %	2 911 111 079 400	38 010	27,15 %	1645,78 5-août-25	4,33 %	11,67
FIN	SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	8 900	8 900 8 700	-2,25 %	7 675 68 036 810	8 700	51,30 %	330 31-juil.-25	3,79 %	15,65
TEL	ONTBF	ONATEL BF	2 700	2 700 2 745	1,67 %	15 499 42 374 440	2 745	10,46 %	145,32 15-juin-26	5,29 %	12,86
TEL	ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	16 160	16 160 15 800	-2,23 %	1 465 23 480 910	15 800	10,88 %	704 8-juin-26	4,46 %	14,19
TEL	SNTS	SONATEL SN	31 505	31 505 32 500	3,16 %	35 123 1 139 621 070	32 500	24,43 %	1740 26-mai-26	5,35 %	7,86
TOTAL				100 018 1 669 432 530							

COMPARTIMENT PRINCIPAL

367,43 points 1,14 %

CB	SCRC	SUCRIVOIRE	3 460	3 600 3 650	5,49 %	13 669 49 171 710	3 650	244,34 %	40,5 20-août-21	1,11 %	
CB	SICC	SICOR CI	5 100	5 050 4 755	-6,76 %	35 176 150	4 755	44,09 %	1919 25-sept.-00		
CB	SLBC	SOLIBRA CI	39 105	39 105 39 900	2,03 %	1 268 46 830 100	39 900	38,06 %	1073,6 29-juil.-25	2,69 %	14,35
CB	SOGC	SOGB CI	8 200	8 100 8 200	0,00 %	1 889 15 326 945	8 200	3,80 %	528 15-juil.-25	6,44 %	14,18
CB	STBC	SITAB CI	24 195	24 195 23 005	-4,92 %	2 303 54 414 415	23 005	16,30 %	2096 29-août-25	9,11 %	11,33
CB	UNLC	UNILEVER CI	53 735	53 735 53 735	0,00 %	4 214 940	53 735	57,01 %	1233 9-juil.-12		770,64
CD	ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	3 125	3 125 3 150	0,80 %	990 3 112 255	3 150	8,62 %	206,2 30-sept.-24	6,55 %	25,82
CD	BNBC	BERNABE CI	1 750	1 755 1 880	7,43 %	1 869 3 373 190	1 880	33,33 %	150 24-juil.-23	7,98 %	557,98
CD	CFAC	CFAO MOTORS CI	1 605	1 600 1 560	-2,80 %	5 912 9 271 975	1 560	9,09 %	7,04 19-août-25	0,45 %	33,62
CD	LNBB	LOTIERIE NATIONALE DU BENIN	4 340	4 315 4 320	-0,46 %	1 507 6 461 760	4 320	0,58 %	275,5 31-juil.-25	6,38 %	18,69
CD	NEIC	NEI-CEDA CI	2 310	2 320 2 310	0,00 %	5 865 13 661 430	2 310	92,50 %	81,78 25-juin-24	3,54 %	14,48
CD	PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	4 300	4 300 4 290	-0,23 %	723 3 099 995	4 290	10,71 %	182,16 30-sept.-25	4,25 %	18,56
CD	UNXC	UNIWAX CI	1 545	1 660 1 660	7,44 %	4 612 7 654 660	1 660	18,57 %	60,75 29-juil.-22	3,66 %	
ENE	SHEC	VIVO ENERGY CI	2 200	2 200 2 170	-1,36 %	3 390 7 455 915	2 170	50,17 %	75,29 22-oct.-25	3,47 %	22,68
FIN	BICB	BIIC BN	6 480	6 480 6 550	1,08 %	8 110 52 505 280	6 550	31,66 %	254,6 15-sept.-25	3,89 %	10,44
FIN	BICC	BICI CI	28 600	28 600 27 800	-2,80 %	645 18 132 295	27 800	42,97 %	1157,2 6-juil.-26	4,16 %	12,69
FIN	BOAB	BANK OF AFRICA BN	8 840	8 840 8 765	-0,85 %	4 019 35 362 770	8 765	49,83 %	585 26-mai-26	6,67 %	17,68
FIN	BOABF	BANK OF AFRICA BF	6 350	6 400 6 825	7,48 %	10 110 66 734 165	6 825	82,00 %	397 23-avr.-26	5,82 %	15,60
FIN	BOAC	BANK OF AFRICA CI	9 750	9 750 9 650	-1,03 %	10 538 102 410 140	9 650	34,40 %	597,53 6-mai-26	6,19 %	10,86
FIN	BOAM	BANK OF AFRICA ML	5 685	5 685 5 680	-0,09 %	4 872 27 723 115	5 680	42,00 %	305,04 3-juin-26	5,37 %	14,07
FIN	BOAN	BANK OF AFRICA NG	4 755	4 760 5 110	7,47 %	14 419 71 632 610	5 110	95,79 %	209,25 3-juin-25	4,09 %	259,70
FIN	BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	7 315	7 315 7 320	0,07 %	18 796 137 408 225	7 320	39,69 %	450 1-juin-26	6,15 %	12,03
FIN	CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	30 000	30 000 30 005	0,02 %	2 256 67 810 820	30 005	178,34 %	900 19-juin-26	3,00 %	14,66
FIN	ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	73	78 78	6,85 %	1 871 864 145 963 892	78	239,13 %	,92 30-juin-26	1,18 %	4,08
FIN	NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	21 260	21 000 21 000	-1,22 %	1 750 36 774 380	21 000	83,49 %	668,15 9-juil.-25	3,18 %	12,76

FIN	ORGT	ORAGROUP TOGO	2 670	2 670	2 680	0,37 %	4 592	12 282 790	2 680	11,67 %	59,52	17-juil.-20	2,22 %	8,60
FIN	SAFC	SAFCA CI	4 400	4 400	4 540	3,18 %	4 887	22 098 535	4 540	37,37 %	23,04	29-juil.-11		52,59
IND	CABC	SICABLE CI	3 800	3 800	3 710	-2,37 %	4 152	15 321 380	3 710	57,20 %	152,02	1-juin-26	4,10 %	15,26
IND	FTSC	FILTISAC CI	1 990	1 985	1 975	-0,75 %	4 183	8 288 035	1 975	-11,04 %	1726,56	30-sept.-25	87,42 %	59,78
IND	SDSC	AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI	2 350	2 525	2 525	7,45 %	26 749	67 541 225	2 525	66,67 %	92	29-août-25	3,64 %	6,52
IND	SEMC	EVIOSYS PACKAGING SIEM CI	1 495	1 550	1 535	2,68 %	5 388	8 197 390	1 535	119,29 %	14	28-déc.-21	0,91 %	38,21
IND	SIVC	ERIUM CI (Ex AIR LIQUIDE CI)	2 375	2 550	2 530	6,53 %	10 595	26 802 100	2 530	60,13 %	63	29-sept.-17		123,25
IND	STAC	SETAO CI	3 100	3 200	3 195	3,06 %	6 217	19 660 560	3 195	141,13 %	66,15	18-juil.-22	2,07 %	
SPU	CIEC	CIE CI	5 200	5 200	5 190	-0,19 %	4 123	21 032 365	5 190	119,92 %	158,4	31-juil.-25	3,05 %	22,14
SPU	SDCC	SODE CI	11 300	11 300	11 275	-0,22 %	583	6 576 600	11 275	94,40 %	352	30-sept.-25	3,12 %	17,25
TOTAL							2 062 884	1 190 484 112						

TOTAL		
TOTAL - MARCHE DES ACTIONS		
	2 162 902	2 859 916 642
Secteurs d'activités (*) : TEL : BRVM-TELECOMMUNICATIONS ; FIN : BRVM - SERVICES FINANCIERS ; CD : BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE ; CB : BRVM - CONSOMMATION DE BASE ; IND : BRVM - INDUSTRIELS ; ENE : BRVM - ENERGIE ; SPU : BRVM - SERVICES PUBLICS		

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin
TOTAL												
TOTAL - MARCHE DES DROITS												
Légende: (d) Ex-dividende (V) Variation par rapport au cours de référence Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours) Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente : Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectoriel												

MARCHE DES OBLIGATIONS

1. OBLIGATIONS CLASSIQUES

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période	Coupon d'intérêt Montant net	Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS SOUVERAINES											
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000		370,30	A	620,00	9-déc.-26	ACD
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		173,59	A	640,00	7-avr.-27	ACD
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030	10 000	9 800	NC	9 800		626,85	A	650,00	28-juil.-26	ACD
EOM.O13	ETAT DU MALI 6,50 % 2024-2034	10 000	10 000	NC	10 000		179,86	A	650,00	5-avr.-27	ACD
EOM.O14	ETAT DU MALI 3,00 % 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000		286,03	A	300,00	1-août-26	ACD
EOM.O15	ETAT DU MALI 6,55 % 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000		473,75	A	655,00	24-oct.-26	ACD
EOM.O16	ETAT DU MALI 6,35 % 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000		459,29	A	635,00	24-oct.-26	ACD
EOM.O17	ETAT DU MALI 6,55% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000		195,60	A	655,00	28-mars-27	ACD
EOM.O18	ETAT DU MALI 6,35% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000		189,63	A	635,00	28-mars-27	ACD
EOM.O19	ETAT DU MALI 6,55% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000		599,37	A	655,00	15-août-26	ACD
EOM.O20	ETAT DU MALI 6,35% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000		581,07	A	635,00	15-août-26	ACD
EOM.O21	ETAT DU MALI 6,55% 2026-2036	10 000	10 000	NC	10 000		235,08	A	655,00	6-mars-27	ACD
EOM.O22	ETAT DU MALI 6,35% 2026-2033	10 000	10 000	NC	10 000		227,90	A	635,00	6-mars-27	ACD
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	2 000	2 310	NC	2 310		1,07	A	130,00	12-juil.-27	AC
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028	4 000	4 000	NC	4 000		78,36	A	260,00	27-mars-27	ACD
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027	4 000	4 000	NC	4 000		161,43	A	260,00	30-nov.-26	AC
EOM.O7	ETAT DU MALI 6,50% 2021-2031	6 250	6 250	NC	6 250		100,17	A	406,25	16-avr.-27	AC
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000		528,27	A	620,00	7-sept.-26	ACD
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032	10 000	9 795	NC	9 795		376,27	A	630,00	9-déc.-26	ACD
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		180,49	S	307,50	29-sept.-26	ACD
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000		186,36	S	317,50	29-sept.-26	ACD
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	10 000	9 700	NC	9 700		256,53	S	307,50	14-août-26	ACD
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	10 000	9 999	NC	9 999		262,79	S	315,00	14-août-26	ACD
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	10 000	9 800	NC	9 800		271,13	S	325,00	14-août-26	ACD
EOS.O15	ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000		269,34	S	312,50	9-août-26	ACD
EOS.O16	ETAT DU SENEGAL 6,45 % 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000		277,96	S	322,50	9-août-26	ACD
EOS.O17	ETAT DU SENEGAL 6,65 % 2024-2034	10 000	10 000	NC	10 000		286,57	S	332,50	9-août-26	ACD
EOS.O18	ETAT DU SENEGAL 6,40 % 2025-20	10 000	9 950	NC	9 950		157,38	S	320,00	16-oct.-26	IF
EOS.O19	ETAT DU SENEGAL 6,60 % 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000		162,30	S	330,00	16-oct.-26	ACD
EOS.O20	ETAT DU SENEGAL 6,75 % 2025-20	10 000	9 600	NC	9 600		165,98	S	337,50	16-oct.-26	ACD
EOS.O21	ETAT DU SENEGAL 6,95 % 2025-20	10 000	10 000	NC	10 000		170,90	S	347,50	16-oct.-26	ACD
EOS.O22	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-202	10 000	9 799	NC	9 799		156,06	S	320,88	17-oct.-26	IF
EOS.O23	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-203	10 000	10 000	NC	10 000		160,93	S	330,90	17-oct.-26	ACD
EOS.O24	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000		164,59	S	338,42	17-oct.-26	ACD
EOS.O25	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035	10 000	9 500	NC	9 500		169,46	S	348,45	17-oct.-26	ACD
EOS.O26	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-2028	10 000	9 800	NC	9 800		6,96	S	320,00	11-janv.-27	IF
EOS.O27	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-2030	10 000	9 800	NC	9 800		7,17	S	330,00	11-janv.-27	ACD
EOS.O28	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032	10 000	9 800	9 950	9 950	125	1 243 750	S	337,50	11-janv.-27	ACD
EOS.O29	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035	10 000	10 000	NC	10 000		7,55	S	347,50	11-janv.-27	ACD
EOS.O30	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-2028	10 000	9 990	NC	9 990		27,98	S	320,00	29-déc.-26	IF
EOS.O31	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000		28,85	S	330,00	29-déc.-26	ACD
EOS.O32	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000		29,51	S	337,50	29-déc.-26	ACD
EOS.O33	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035	10 000	10 000	NC	10 000		30,38	S	347,50	29-déc.-26	ACD
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000		297,50	A	595,00	29-déc.-26	ACD
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20	10 000	9 800	NC	9 800		176,09	S	300,00	29-sept.-26	ACD
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028	3 333	3 333	NC	3 333.36		68,88	S	108,33	20-sept.-26	ACD
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028	3 336	3 302	NC	3 302.31		3,54	S	108,42	9-janv.-27	ACD
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031	10 000	9 990	NC	9 990		197,83	S	325,00	25-sept.-26	ACD
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031	10 000	9 600	NC	9 600		15,90	S	325,00	6-janv.-27	ACD
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034	10 000	9 799	NC	9 799		232,83	S	315,00	1-sept.-26	ACD
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2	10 000	9 999	NC	9 999		104,43	S	315,00	15-nov.-26	ACD
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000		8,15	S	300,00	10-janv.-27	ACD
TPBF.O17	TPBF 6,30 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		161,80	S	315,00	12-oct.-26	ACD

TPBF.O18	TPBF 6,50% 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000		166,94	S	325,00	12-oct.-26	ACD
TPBF.O19	ETAT DU BURKINA 6,30% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000		119,84	S	315,00	6-nov.-26	ACD
TPBF.O20	ETAT DU BURKINA 6,55% 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000		124,59	S	327,50	6-nov.-26	ACD
TPBF.O21	ETAT DU BURKINA 6,50% 2024-2029	10 000	9 650	NC	9 650		84,78	S	325,00	28-nov.-26	ACD
TPBF.O22	ETAT DU BURKINA 6,80% 2024-2032	10 000	10 000	NC	10 000		88,70	S	340,00	28-nov.-26	ACD
TPBF.O23	ETAT DU BURKINA 6,60% 2025-2030	10 000	10 300	NC	10 300		147,87	S	330,00	24-oct.-26	ACD
TPBF.O24	ETAT DU BURKINA 6,80% 2025-2032	10 000	9 900	NC	9 900		152,35	S	340,00	24-oct.-26	ACD
TPBF.O25	ETAT DU BURKINA 7% 2025-2035	10 000	9 999	NC	9 999		156,83	S	350,00	24-oct.-26	ACD
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	10 300	NC	10 300		293,84	S	322,33	31-juil.-26	ACD
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027	10 000	9 650	NC	9 650		124,66	S	327,67	6-nov.-26	ACD
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027	10 000	11 499	NC	11 499		174,04	S	325,00	8-oct.-26	ACD
TPBJ.O10	TPBJ 6,15% 2025-2035	10 000	10 000	NC	10 000		399,33	A	615,00	20-nov.-26	ACD
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028	10 000	10 000	NC	10 000		576,99	A	650,00	25-août-26	AC
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000		204,93	A	550,00	1-mars-27	AC
TPBJ.O5	TPBJ 5,85 % 2022-2042	10 000	10 000	NC	10 000		217,97	A	585,00	1-mars-27	ACD
TPBJ.O6	TPBJ 5,75% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000		554,52	A	575,00	28-juil.-26	ACD
TPBJ.O7	TPBJ 5,70% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000		193,64	A	570,00	13-mars-27	AC
TPBJ.O8	TPBJ 6,20% 2023-2038	10 000	10 000	NC	10 000		210,63	A	620,00	13-mars-27	AC
TPBJ.O9	TPBJ 6,00% 2025-2032	10 000	9 980	NC	9 980		389,59	A	600,00	20-nov.-26	ACD
TPCI.O100	TPCI 5,85% 2025-2032	10 000	10 000	SP	10 000		334,97	A	585,00	18-déc.-26	ACD
TPCI.O101	TPCI 5,85% 2026-2033	10 000	10 000	NC	10 000		198,74	A	585,00	13-mars-27	ACD
TPCI.O102	TPCI 6,00% 2026-2036	10 000	10 000	NC	10 000		203,84	A	600,00	13-mars-27	ACD
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000		161,10	A	600,00	8-avr.-27	ACD
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	SP	10 000		387,95	A	590,00	17-nov.-26	ACD
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	9 700	SP	9 700		181,01	S	312,50	30-sept.-26	ACD
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026	10 000	9 200	SP	9 200		572,05	A	600,00	1-août-26	ACD
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026	10 000	10 000	SP	10 000		442,19	A	600,00	19-oct.-26	ACD
TPCI.O34	TPCI 6% 2019-2029	3 750	3 675	NC	3 675		72,12	A	225,00	20-mars-27	ACD
TPCI.O36	TPCI 5,75% 2019- 2026	10 000	10 000	SP	10 000		516,71	A	575,00	21-août-26	ACD
TPCI.O37	TPCI 5,80% 2019-2026	2 000	2 011	SP	2 011		70,87	A	116,00	4-déc.-26	ACD
TPCI.O38	TPCI 5,75% 2019-2026	2 000	1 990	SP	1 990		70,26	A	115,00	4-déc.-26	ACD
TPCI.O39	TPCI 5,75% 2019 - 2026	2 000	2 000	SP	2 000		85,38	A	115,00	17-oct.-26	ACD
TPCI.O40	TPCI 5,75% 2019-2026	2 000	2 000	NC	2 000		58,60	A	115,00	10-janv.-27	ACD
TPCI.O41	TPCI 5,80% 2020-2027	10 000	10 000	NC	10 000		217,70	A	580,00	28-févr.-27	ACD
TPCI.O42	TPCI 5,90% 2020-2030	10 000	10 000	NC	10 000		221,45	A	590,00	28-févr.-27	ACD
TPCI.O43	TPCI 5,90% 2020 - 2030	10 000	10 000	NC	10 000		134,16	A	590,00	23-avr.-27	ACD
TPCI.O44	TPCI 5,80% 2020 - 2027	10 000	9 800	NC	9 800		131,89	A	580,00	23-avr.-27	ACD
TPCI.O45	TPCI 5,80% 2020 -2027	2 000	2 000	NC	2 000		9,22	A	116,00	16-juin-27	ACD
TPCI.O46	TPCI 5,90% 2020 - 2030	5 000	5 100	NC	5 100		23,44	A	295,00	16-juin-27	ACD
TPCI.O47	TPCI 5,80% 2020 - 2027	2 000	2 050	NC	2 050		9,22	A	116,00	16-juin-27	ACD
TPCI.O48	TPCI 5,80% 2020- 2027	4 000	4 039	SP	4 039.20		223,10	A	232,00	29-juil.-26	ACD
TPCI.O49	TPCI 5,90% 2020- 2030	6 250	6 303	SP	6 303.13		354,61	A	368,75	29-juil.-26	ACD
TPCI.O50	TPCI 5,90% 2020-2030	6 250	6 250	SP	6 250		324,30	A	368,75	28-août-26	ACD
TPCI.O51	TPCI 5,80 % 2020-2027	4 000	4 000	SP	4 000		181,79	A	232,00	2-oct.-26	ACD
TPCI.O52	TPCI 5,90 % 2020 -2030	6 250	6 250	SP	6 250		288,94	A	368,75	2-oct.-26	ACD
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027	4 000	4 240	SP	4 240		165,26	A	232,00	28-oct.-26	ACD
TPCI.O54	TPCI 5,90% 2020-2030	6 250	6 250	SP	6 250		262,67	A	368,75	28-oct.-26	ACD
TPCI.O55	TPCI 5,80% 2020 -2027	4 000	4 000	SP	4 000		128,39	A	232,00	25-déc.-26	ACD
TPCI.O56	TPCI 5,90% 2020- 2030	6 250	7 726	SP	7 726.25		204,08	A	368,75	25-déc.-26	ACD
TPCI.O57	TPCI 5,80% 2020-2027	4 000	3 880	SP	3 880		150,64	A	232,00	20-nov.-26	ACD
TPCI.O58	TPCI 5,80% 2021-2028	4 000	4 000	NC	4 000		81,36	A	232,00	9-mars-27	ACD
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031	6 250	6 250	NC	6 250		129,32	A	368,75	9-mars-27	ACD
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 000	NC	10 000		100,11	A	580,00	13-mai-27	ACD
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 000	NC	10 000		101,84	A	590,00	13-mai-27	ACD
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028	4 000	4 000	NC	4 000		9,53	A	232,00	30-juin-27	ACD
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031	6 250	6 250	NC	6 250		15,15	A	368,75	30-juin-27	ACD
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028	6 000	5 969	SP	5 968.80		317,49	A	348,00	16-août-26	ACD
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031	7 500	7 500	SP	7 500		349,15	A	442,50	30-sept.-26	ACD
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031	7 500	7 300	SP	7 299.75		305,51	A	442,50	5-nov.-26	ACD
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036	10 000	10 000	SP	10 000		341,07	A	590,00	16-déc.-26	ACD
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000		265,10	A	590,00	1-févr.-27	ACD
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 000	10 000	10 000	300	3 000 000	A	575,00	22-mars-27	ACD
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000		121,30	A	575,00	29-avr.-27	ACD
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032 (1)	10 000	10 000	NC	10 000		46,44	A	565,00	15-juin-27	ACD
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029	8 000	8 000	SP	8 000		434,66	A	452,00	29-juil.-26	ACD
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032	8 750	8 750	SP	8 750		483,83	A	503,13	29-juil.-26	ACD

TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042	8 947	8 947	SP	8 947.37			503,34	A	523,42	29-juil.-26	ACD
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 700		SP	10 700			434,97	A	565,00	7-oct.-26
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 500	SP	10 500			442,67	A	575,00	7-oct.-26	ACD
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			105,45	T	149,25	11-août-26	ACD
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 000	SP	10 000			331,26	A	565,00	13-déc.-26	ACD
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030	8 000	8 600	NC	8 600			172,66	A	460,00	28-févr.-27	ACD
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030	10 000	10 000	10 000	10 000	300	3 000 000	96,99	A	600,00	17-mai-27	ACD
TPCI.O81	TPCI 5,90% 2023-2028	10 000	10 500	SP	10 500			564,14	A	590,00	31-juil.-26	ACD
TPCI.O82	TPCI 6,00% 2023-2030	10 000	9 900	SP	9 900			573,70	A	600,00	31-juil.-26	ACD
TPCI.O83	TPCI 5,90 % 2023-2028	10 000	9 900	SP	9 900			446,14	A	590,00	12-oct.-26	ACD
TPCI.O84	TPCI 6,00 % 2023-2030	10 000	10 000	SP	10 000			453,70	A	600,00	12-oct.-26	ACD
TPCI.O85	TPCI 5,90 % 2023 - 2028	10 000	10 000	SP	10 000			344,30	A	590,00	14-déc.-26	ACD
TPCI.O86	TPCI 6,00 % 2023 - 2030	10 000	10 000	SP	10 000			350,14	A	600,00	14-déc.-26	ACD
TPCI.O87	TPCI 5,90% 2024-2029	10 000	9 700	NC	9 700			181,04	A	590,00	25-mars-27	ACD
TPCI.O88	TPCI 6,00% 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000			184,11	A	600,00	25-mars-27	ACD
TPCI.O89	TPCI 5,90% 2024-2029	10 000	12 100	SP	12 100			583,53	A	590,00	19-juil.-26	ACD
TPCI.O90	TPCI 6,00% 2024-2031	10 000	10 000	SP	10 000			593,42	A	600,00	19-juil.-26	ACD
TPCI.O91	TPCI 5,90% 2024-2029	10 000	10 000	SP	10 000			522,11	A	590,00	26-août-26	ACD
TPCI.O92	TPCI 6,00% 2024-2031	10 000	9 900	SP	9 900			530,96	A	600,00	26-août-26	ACD
TPCI.O93	TPCI 5,90% 2024-2029	10 000	9 700	SP	9 700			384,71	A	590,00	19-nov.-26	ACD
TPCI.O94	TPCI 6,00% 2024-2031	10 000	9 800	SP	9 800			391,23	A	600,00	19-nov.-26	ACD
TPCI.O95	TPCI 5,90% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000			211,75	A	590,00	6-mars-27	ACD
TPCI.O96	TPCI 6,00% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000			215,34	A	600,00	6-mars-27	ACD
TPCI.O97	TPCI 5,90% 2025-2030	10 000	10 000	SP	10 000			556,05	A	590,00	5-août-26	ACD
TPCI.O98	TPCI 6,00% 2025-2032	10 000	10 000	SP	10 000			565,48	A	600,00	5-août-26	ACD
TPCI.O99	TPCI 5,60% 2025-2030	10 000	10 000	SP	10 000			320,66	A	560,00	18-déc.-26	ACD
TPNE.O10	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,60 % 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000			260,38	A	660,00	21-févr.-27	ACD
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026	10 000	9 900	SP	9 900			619,73	A	650,00	1-août-26	ACD
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027	4 000	3 892	SP	3 892			248,60	A	260,00	31-juil.-26	ACD
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2	7 500	7 500	SP	7 500			420,72	A	472,50	24-août-26	ACD
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034	10 000	11 550	SP	11 550			67,40	A	300,82	4-déc.-26	ACD
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034	9 000	8 955	SP	8 955			323,00	A	553,50	14-déc.-26	ACD
TPNE.O7	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,25 % 2023-2028	5 000	5 000	SP	5 000			18,84	A	312,50	23-juin-27	ACD
TPNE.O8	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,60% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000			341,75	A	660,00	7-janv.-27	ACD
TPNE.O9	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,90% 2025-2032	10 000		NC				357,29	A	690,00	7-janv.-27	ACD
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			396,16	A	600,00	16-nov.-26	ACD
TPTG.O3	TPTG 6,45% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000			231,49	A	645,00	6-mars-27	ACD
TPTG.O4	TPTG 6,60% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000			236,88	A	660,00	6-mars-27	ACD
TPTG.O5	TPTG 6,50% 2026-2031	10 000	10 000	NC	10 000			295,62	A	650,00	30-janv.-27	ACD
TPTG.O6	TPTG 6,70% 2026-2033	10 000	10 000	NC	10 000			304,71	A	670,00	30-janv.-27	ACD
TOTAL					725			7 243 750				

OBLIGATIONS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	1 250	1 200	NC	1 200	6,06	A	76,25	16-juin-27	ACD
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028	4 000	4 618	NC	4 618	41,32	S	131,07	18-nov.-26	ACD
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029	6 000	6 000	NC	6 000	34,91	S	177,48	9-déc.-26	ACD
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000	272,98	S	305,00	3-août-26	AC
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	9 800	NC	9 800	19,08	S	292,50	3-janv.-27	ACD
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	2 917	2 917	NC	2 917	27,82	S	86,77	17-nov.-26	AC
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	3 750	3 713	NC	3 712.50	14,63	S	111,56	21-déc.-26	AC
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	5 000	5 000	NC	5 000	19,84	S	151,25	21-déc.-26	AC
TOTAL										

OBLIGATIONS D'ENTREPRISES

FDFINBF.O1	FIDELIS FINANCE CAP25 7,00% 2023-2028	6 250	6 250	NC	6 250	63,10	S	207,32	20-nov.-26	ACD
FDFINBF.O2	FIDELIS FINANCE PME ELAN CROISSANCE UMOA 7% 2025-2030	10 000	9 600	NC	9 600	306,85	S	347,12	5-août-26	ACD
FDFINBF.O3	FIDELIS FINANCE PME ELAN CROISSANCE UMOA 2 - 7% 2025-2030	10 000	10 000	NC	10 000	264,66	S	347,12	27-août-26	ACD
NRMC.O1	NOURMONY HOLDING 7,25% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000	270,57	S	352,33	26-août-26	ACD
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028	5 000	6 200	NC	6 200	78,14	S	178,75	26-oct.-26	ACD
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027	3 000	3 000	NC	3 000	47,07	S	99,00	19-oct.-26	ACD
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029	10 000	12 800	NC	12 800	54,62	S	333,20	15-déc.-26	ACD
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027 (*)	3 000	3 000	NC	3 000	90,39	S	90,90	16-juil.-26	ACD
TOTAL										
TOTAL - OBLIGATIONS CLASSIQUES					725	7 243 750				

2. OBLIGATIONS VERTES, SOCIALEMENT RESPONSABLES ET DURABLES (GSS)

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Coupon couru	Coupon d'intérêt Montant net	Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS GSS SOUVERAINES										
TOTAL										
OBLIGATIONS GSS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES										
BIDC.O8	BIDC-EBID GSS BOND 6,50% 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000	297,40	S	322,33	29-juil.-26	ACD
CRRH.O11	SOCIAL BOND CRRH-UEMOA 6,00% 2025-2040	10 000	10 000	NC	10 000	67,40	S	300,82	4-déc.-26	ACD
TOTAL										
OBLIGATIONS GSS D'ENTREPRISES										
BABS.O1	GSS BAOBAB 6,80% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000	143,60	S	320,48	24-oct.-26	ACD
ECOC.O1	GENDER BOND ECOBANK CI 6,50% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000	218,15	A	637,00	12-mars-27	ACD
TOTAL										
TOTAL - OBLIGATIONS VERTES, SOCIALEMENT RESPONSABLES ET DURABLES										

3. FONDS COMMUNS DE TITRISATION DE CREANCES (FCTC)

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Coupon couru	Coupon d'intérêt Montant net	Eché.	Type Amort
FCTC D'ÉTAT ET D'INSTITUTIONS À PARTICIPATION MAJORITAIRE PUBLIQUE										
FEPTC.O1	FCTC EPT 7 % 2023-2030	7 500	7 500	NC	7 500	68,37	T	128,36	27-août-26	ACD
FEPTC.O2	FCTC EPT 7,25 % 2023-2033	9 375	9 375	NC	9 375	88,69	T	166,52	27-août-26	ACD
FEPTC.O3	FCTC EPT 7,50% 2023-2038	9 615		NC		94,10	T	176,68	27-août-26	ACD
FEPTC.O4	FCTC EPT 7,5% 2025-2032	10 000	10 000	NC	10 000	163,89	T	181,88	24-juil.-26	ACD
FEPTC.O5	FCTC EPT 8% 2025-2035	10 000		NC		174,81	T	194,00	24-juil.-26	ACD
FEPTC.O6	FCTC EPT 8,5% 2025-2040	10 000		NC		185,74	T	206,13	24-juil.-26	ACD
TOTAL										
FCTC D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES										
FBOARD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030	4 600	4 600	NC	4 600	89,94	S	142,22	21-sept.-26	AC
FBOARD.O2	FCTC BOAD DOLI-P 9,50% 2024-2029	5 500	6 238	NC	6 237.55	80,17	S	263,40	20-nov.-26	AC
TOTAL										

FCTC D'ENTREPRISES (CLASSIQUES)

FCAGS.O1	FCTC CROISSANCE AGRICOLE 8% 2025-2032	9 286	9 286	NC	9 286	144,21	S	349,14	31-oct.-26	AC
FCAGS.O2	FCTC CROISSANCE AGRICOLE 9% 2025-2032	9 286	9 286	NC	9 286	162,24	S	392,79	31-oct.-26	AC
FCAS.O1	FCTC CROISSANCE ATLANTIQUE 6,20% 2024-2029	6 365	6 365	NC	6 364.67	9,17	T	92,73	5-oct.-26	AC
FNSBB.O1	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE 7% 2025-2030	7 600	7 600	NC	7 600	36,44	S	266,73	20-déc.-26	AC
FNSBB.O2	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE 9% 2025-2030	7 600	7 600	NC	7 600	46,85	S	342,94	20-déc.-26	AC
FNSBC.O2	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7% 2025-2030	7 619	7 619	NC	7 619.05	77,19	T	565,00	20-déc.-26	AC
FNSBC.O3	FCTC NSIA BANQUE CI 7,50% 2025-2030	9 444	9 444	NC	9 444.44	126,96	T	171,77	8-août-26	ACD
FNSBC.O4	FCTC ZAKA RMBS NSIA BANQUE CI 7,00% 2025-2036	9 130	9 130	NC	9 130	43,77	S	320,43	20-déc.-26	AC
FNSBC.O5	FCTC ZAKA RMBS NSIA BANQUE CI 9,00% 2025-2036	9 130	9 130	NC	9 130	56,28	S	411,98	20-déc.-26	AC
FORBC.O1	FCTC KEUR SAMBA ORABANK CI 7% 2025-2030	7 619	7 619	NC	7 619.05	17,03	T	124,66	20-déc.-26	AC
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026	1 111	1 378	NC	1 377.76	33,86	T	28,58	28-juin-26	ACD
FSNBFF.O1	FCTC SONABHY 8,10 % 2025-2031	10 000	10 000	NC	10 000	229,66	S	380,70	26-sept.-26	ACD
FSNTS.O1	FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2	10 000	10 000	NC	10 000	294,15	S	300,80	19-juil.-26	AC
FSNTS.O2	FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2	10 000	9 950	NC	9 950	303,34	S	310,20	19-juil.-26	AC
FTIMC.O1	FCTC TEYLIOM IMMO 7 % 2021-2028	3 333	3 333	NC	3 333.33	22,99	T	57,17	8-sept.-26	ACD
TOTAL										

FCTC GSS D'ENTREPRISES

FSNLC.O1	FCTC SENELEC SENIOR 8,15 % 2025-2030	9 500	9 500	9 500	9 500	150	1 425 000	135,76	S	390,31	12-nov.-26	AC
FSNLC.O2	FCTC SENELEC MEZZANINE 10 % 2025-2030	9 500	9 500	9 999	9 999.70	10 100	100 947 000	166,57	S	478,90	12-nov.-26	AC
TOTAL						10 250	102 372 000					
TOTAL - FONDS COMMUNS DE TITRISATION DE CREANCES						10 250	102 372 000					

4. SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période	Montant net	Eché.	Type Amort
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		283,33	S	301,67	26-juil.-26	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 300	NC	10 300		304,07	S	371,86	17-août-26	ACD
TOTAL											

SUKUK D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

TOTAL											
SUKUK D'ENTREPRISES											
TOTAL											
TOTAL - SUKUK ET TITRES ASSIMILES											

5. OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période	Montant net	Eché.	Type Amort
SCRC.O1	SUCRIVOIRE SA 8,55 % 2024-2031	10 000	9 700	NC	9 700		206,77	A	829,35	15-avr.-27	ACD
TOTAL											
TOTAL - OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS											

TOTAL - MARCHÉ DES OBLIGATIONS					10 975	109 615 750
Légende :						
##) (*) Ex-Coupon couru ##)Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c (#)Ex-marge de profits						
Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen						
Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé						
Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle						
Eché.: Échéance de paiement des intérêts						
Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu						

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
SOLIBRA	Païement de dividendes de 2 127 F CFA par action (IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales), le 30/07/2026
CIE CI	Païement de dividendes de 234 F CFA par action (IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales), le 28/07/2026
BIIC	Païement de dividendes de 254,6 F CFA net par action, le 31/07/2026
TOTALENERGIES MARKETING SN	Païement de dividendes de 176,65 F CFA net par action, le 17/07/2026
SIB	Païement de dividendes de 425 F CFA par action (IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales), le 31/07/2026

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
DC/BR	162 - 2026	Païement Intérêts	Païement des intérêts semestriels - BIDC-EBID GSS BOND 6,50 % 2024-2031
DC/BR	163 - 2026	Païement Intérêts	Païement des intérêts annuels - ETAT DU MALI 3 % 2024 - 2031
DC/BR	164 - 2026	Païement Intérêts et remboursement	Païement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital FIDELIS FINANCE - PME ELAN CROISSANCE UEMOA 7% 2025 - 2030
BRVM	209-2026	Païement Intérêts et remboursement	Transactions Sur Dossier
BRVM	210-2026	Païement Intérêts et remboursement	Païement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital FIDELIS FINANCE - PME ELAN CROISSANCE UEMOA 7% 2025 - 2030 (FDFINBF.O2)

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
BANK OF AFRICA BF	20260715	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA BF
BANK OF AFRICA BN	20260715-1	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA BN
BANK OF AFRICA CI	20260715-2	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA CI
BANK OF AFRICA ML	20260715-3	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA ML
BANK OF AFRICA NG	20260715-4	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA NG
BANK OF AFRICA SN	20260715-5	Bilan d'exécution du contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité -1er semestre 2026 - BOA SN
SITAB	20260715-6	Rapport d'activités annuel	Rapport annuel - Exercice 2025 - SITAB CI

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente			Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	21	3,140	/	3,150	152	3 150
BICB	BIIC BN	20	6,505	/	6,550	153	6 550
BICC	BICI CI	1	27,800	/	28,000	42	27 800
BNBC	BERNABE CI	880	Marché	/			1 880
BOAB	BANK OF AFRICA BN	92	8,765	/	8,790	84	8 765
BOABF	BANK OF AFRICA BF	869	Marché	/			6 825
BOAC	BANK OF AFRICA CI	3 507	9,650	/	9,690	15	9 650
BOAM	BANK OF AFRICA ML	150	5,670	/	5,680	25	5 680
BOAN	BANK OF AFRICA NG	10	5,090	/	5,110	141	5 110
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	561	7,315	/	7,320	1 161	7 320
CABC	SICABLE CI	34	3,710	/	3,720	36	3 710
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	269	30,005	/	30,100	25	30 005
CFAC	CFAO MOTORS CI	363	1,555	/	1,560	41	1 560
CIEC	CIE CI	6	5,150	/	5,190	56	5 190
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	370	15,900	/	16,350	110	15 900
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	2 173 491	Marché	/			78
FTSC	FILTISAC CI	245	1,975	/	1,980	70	1 975
LNBB	LOTIERIE NATIONALE DU BENIN	16	4,315	/	4,340	384	4 320
NEIC	NEI-CEDA CI	6	2,305	/	2,310	142	2 310
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	18	20,955	/	21,000	130	21 000
NTLC	NESTLE CI	12	15,930	/	16,000	644	15 930
ONTBF	ONATEL BF	18	2,710	/	2,745	42 597	2 745
ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	5	15,800	/	16,165	1 565	15 800
ORGT	ORAGROUP TOGO	399	2,680	/	2,685	23	2 680
PALC	PALM CI	232	8,700	/	8,775	360	8 700
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	11	4,275	/	4,290	17	4 290
SAFC	SAFCA CI	30	4,410	/	4,540	61	4 540
SCRC	SUCRIVOIRE	150	3,600	/	3,650	167	3 650
SDCC	SODE CI	4	11,200	/	11,275	146	11 275
SDSC	AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI	4 726	Marché	/			2 525
SEMC	EVIOSYS PACKAGING SIEM CI	50	1,525	/	1,535	153	1 535
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	20	38,010	/	38,185	15	38 010
SHEC	VIVO ENERGY CI	88	2,170	/	2,200	304	2 170
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	7 060	8,700	/	8,800	37	8 700
SICC	SICOR CI	6	4,755	/	5,000	19	4 755
SIVC	ERIUM CI (Ex AIR LIQUIDE CI)	2	2,500	/	2,530	2	2 530
SLBC	SOLIBRA CI	10	37,500	/	39,900	10	39 900
SMBC	SMB CI	11	16,315	/	16,320	382	16 315
SNTS	SONATEL SN	828	32,500	/	32,800	153	32 500
SOGC	SOGB CI	3	8,090	/	8,200	522	8 200
SPHC	SAPH CI	18	7,400	/	7,495	20	7 400
STAC	SETAO CI	495	3,195	/	3,240	26	3 195
STBC	SITAB CI	65	23,000	/	23,600	935	23 005
TTLC	TOTALENERGIES MARKETING CI	441	2,800	/	2,900	100	2 800
TTLS	TOTALENERGIES MARKETING SN			/	Marché	497	4 110
UNLC	UNILEVER CI	6	53,735	/	55,000	1	53 735
UNXC	UNIWAX CI	33 315	Marché	/			1 660

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------------	--------------------

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
FBOAD.O1	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030		/	4,600	35	4 600
FBOAD.O2	FCTC BOAD DOLI-P 9,50% 2024-2029	100	6,215	/		6 238
FCAGS.O1	FCTC CROISSANCE AGRICOLE 8% 2025-2032		/			9 286
FCAGS.O2	FCTC CROISSANCE AGRICOLE 9% 2025-2032	9	9,286	/		9 286
FCAS.O1	FCTC CROISSANCE ATLANTIQUE 6,20% 2024-2029		/			6 365
FEPTC.O1	FCTC EPT 7 % 2023-2030		/			7 500
FTIMC.O1	FCTC TEYLIM IMMO 7 % 2021-2028		/			3 333
FORBT.O1	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026		/	1,377.77	150	1 378
FSNBFB.O1	FCTC SONABHY 8,10 % 2025-2031	7	9,950	/	10,000	10 000
FSNLC.O1	FCTC SENELEC SENIOR 8,15 % 2025-2030		/	9,500	1 923	9 500
FSNLC.O2	FCTC SENELEC MEZZANINE 10 % 2025-2030		/			10 000
FSNTS.O1	FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2	10	10,200	/		10 000
FSNTS.O2	FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2		/			9 950
FNSBB.O2	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE 9% 2025-2030		/			7 600
FNSBC.O2	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7% 2025-2030		/			7 619
FNSBC.O3	FCTC NSIA BANQUE CI 7,50% 2025-2030		/	9,444.44	200	9 444
FNSBC.O4	FCTC ZAKA RMBS NSIA BANQUE CI 7,00% 2025-2036		/			9 130
FNSBC.O5	FCTC ZAKA RMBS NSIA BANQUE CI 9,00% 2025-2036		/			9 130
FORBC.O1	FCTC KEUR SAMBA ORABANK CI 7% 2025-2030		/			7 619
FEPTC.O2	FCTC EPT 7,25 % 2023-2033		/			9 375
FEPTC.O3	FCTC EPT 7,50% 2023-2038		/			9 615
FEPTC.O4	FCTC EPT 7,5% 2025-2032		/	10,000	4 994	10 000
FEPTC.O5	FCTC EPT 8% 2025-2035		/			10 000
FEPTC.O6	FCTC EPT 8,5% 2025-2040		/			10 000
FNSBB.O1	FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE 7% 2025-2030		/			7 600
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027		/			1 200
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028	4	4,578	/	4,618	4 618
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029		/	5,940	27	6 000
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037		/			10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026		/			9 800
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029		/			2 917
TPTG.O6	TPTG 6,70% 2026-2033		/	10,000	33	10 000
TPNE.O8	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,60% 2025-2030		/	9,500	20	10 000
TPNE.O9	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,90% 2025-2032		/			10 000
TPTG.O2	TPTG 6% 2022-2037		/			10 000
TPTG.O3	TPTG 6,45% 2025-2030		/	10,000	5	10 000
TPTG.O4	TPTG 6,60% 2025-2032	2	9,700	/	10,000	10 000
TPTG.O5	TPTG 6,50% 2026-2031		/			10 000
TPNE.O2	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026		/			9 900
TPNE.O3	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027		/			3 892
TPNE.O4	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2		/			7 500
TPNE.O5	TPNE 6,15 % 2022-2034		/			11 550
TPNE.O6	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034		/			8 955
TPNE.O7	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,25 % 2023-2028		/			5 000
TPCI.O95	TPCI 5,90% 2025-2030		/			10 000
TPCI.O96	TPCI 6,00% 2025-2032		/			10 000
TPCI.O97	TPCI 5,90% 2025-2030		/			10 000
TPCI.O98	TPCI 6,00% 2025-2032		/			10 000
TPCI.O99	TPCI 5,60% 2025-2030		/			10 000
TPNE.O10	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,60 % 2025-2030		/			10 000

TPCI.O89	TPCI 5,90% 2024-2029			/			12 100
TPCI.O90	TPCI 6,00% 2024-2031			/			10 000
TPCI.O91	TPCI 5,90% 2024-2029			/			10 000
TPCI.O92	TPCI 6,00% 2024-2031			/			9 900
TPCI.O93	TPCI 5,90% 2024-2029			/			9 700
TPCI.O94	TPCI 6,00% 2024-2031			/			9 800
TPCI.O83	TPCI 5,90 % 2023-2028			/			9 900
TPCI.O84	TPCI 6,00 % 2023-2030			/			10 000
TPCI.O85	TPCI 5,90 % 2023 - 2028			/			10 000
TPCI.O86	TPCI 6,00 % 2023 - 2030			/			10 000
TPCI.O87	TPCI 5,90% 2024-2029			/			9 700
TPCI.O88	TPCI 6,00% 2024-2031			/			10 000
TPCI.O77	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029			/			10 000
TPCI.O78	TPCI 5,65% 2022-2029			/			10 000
TPCI.O79	TPCI 5,75% 2023-2030			/			8 600
TPCI.O80	TPCI 6% 2023-2030			/	10,000	4 695	10 000
TPCI.O81	TPCI 5,90% 2023-2028			/			10 500
TPCI.O82	TPCI 6,00% 2023-2030			/			9 900
TPCI.O71	TPCI 5,65% 2022-2032			/			10 000
TPCI.O72	TPCI 5,65% 2022-2029			/			8 000
TPCI.O73	TPCI 5,75% 2022-2032			/			8 750
TPCI.O74	TPCI 5,85% 2022-2042			/			8 947
TPCI.O75	TPCI 5,65% 2022-2029			/			10 700
TPCI.O76	TPCI 5,75% 2022-2032			/			10 500
TPCI.O65	TPCI 5,90 % 2021-2031			/			7 500
TPCI.O66	TPCI 5,90% 2021-2031			/			7 300
TPCI.O67	TPCI 5,90 % 2021-2036			/			10 000
TPCI.O68	TPCI 5,90 % 2022-2037			/	10,000	38	10 000
TPCI.O69	TPCI 5,75 % 2022-2037			/	10,000	30	10 000
TPCI.O70	TPCI 5,75 % 2022-2037			/			10 000
TPCI.O59	TPCI 5,90% 2021-2031			/			6 250
TPCI.O60	TPCI 5,80% 2021-2028			/			10 000
TPCI.O61	TPCI 5,90% 2021-2031			/			10 000
TPCI.O62	TPCI 5,80 % 2021 -2028			/			4 000
TPCI.O63	TPCI 5,90% 2021 -2031			/			6 250
TPCI.O64	TPCI 5,80 % 2021 - 2028			/			5 969
TPCI.O53	TPCI 5,80% 2020-2027			/			4 240
TPCI.O54	TPCI 5,90% 2020-2030			/			6 250
TPCI.O55	TPCI 5,80% 2020 -2027			/			4 000
TPCI.O56	TPCI 5,90% 2020- 2030			/			7 726
TPCI.O57	TPCI 5,80% 2020-2027			/			3 880
TPCI.O58	TPCI 5,80% 2021-2028			/			4 000
TPCI.O47	TPCI 5,80% 2020 - 2027			/			2 050
TPCI.O48	TPCI 5,80% 2020- 2027			/			4 039
TPCI.O49	TPCI 5,90% 2020- 2030			/			6 303
TPCI.O50	TPCI 5,90% 2020-2030			/			6 250
TPCI.O51	TPCI 5,80 % 2020-2027			/			4 000
TPCI.O52	TPCI 5,90 % 2020 -2030			/			6 250
TPCI.O41	TPCI 5,80% 2020-2027			/			10 000
TPCI.O42	TPCI 5,90% 2020-2030			/			10 000
TPCI.O43	TPCI 5,90% 2020 - 2030			/			10 000
TPCI.O44	TPCI 5,80% 2020 - 2027			/			9 800
TPCI.O45	TPCI 5,80% 2020 -2027			/			2 000
TPCI.O46	TPCI 5,90% 2020 - 2030			/			5 100
TPCI.O34	TPCI 6% 2019-2029			/			3 675

TPCI.O36	TPCI 5,75% 2019- 2026			/			10 000
TPCI.O37	TPCI 5,80% 2019-2026			/			2 011
TPCI.O38	TPCI 5,75% 2019-2026			/			1 990
TPCI.O39	TPCI 5,75% 2019 - 2026			/			2 000
TPCI.O40	TPCI 5,75% 2019-2026			/			2 000
TPCI.O102	TPCI 6,00% 2026-2036			/			10 000
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	6	10,000	/			10 000
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026			/			10 000
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029			/			9 700
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026			/			9 200
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026			/			10 000
TPBJ.O6	TPBJ 5,75% 2022-2037			/			10 000
TPBJ.O7	TPBJ 5,70% 2023-2030			/			10 000
TPBJ.O8	TPBJ 6,20% 2023-2038			/			10 000
TPBJ.O9	TPBJ 6,00% 2025-2032	3	9,980	/			9 980
TPCI.O100	TPCI 5,85% 2025-2032			/			10 000
TPCI.O101	TPCI 5,85% 2026-2033			/			10 000
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027	153	9,650	/			9 650
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027			/	11,499	6	11 499
TPBJ.O10	TPBJ 6,15% 2025-2035			/			10 000
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028			/	9,900	9	10 000
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037			/			10 000
TPBJ.O5	TPBJ 5,85 % 2022-2042			/			10 000
TPBF.O21	ETAT DU BURKINA 6,50% 2024-2029			/			9 650
TPBF.O22	ETAT DU BURKINA 6,80% 2024-2032	23	10,000	/			10 000
TPBF.O23	ETAT DU BURKINA 6,60% 2025-2030			/			10 300
TPBF.O24	ETAT DU BURKINA 6,80% 2025-2032	14	9,800	/	9,900	25	9 900
TPBF.O25	ETAT DU BURKINA 7% 2025-2035			/	9,999	4	9 999
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027			/			10 300
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2			/			9 999
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028	10	9,600	/			10 000
TPBF.O17	TPBF 6,30 % 2023-2030			/			10 000
TPBF.O18	TPBF 6,50% 2023-2033			/	10,000	161	10 000
TPBF.O19	ETAT DU BURKINA 6,30% 2024-2029			/			10 000
TPBF.O20	ETAT DU BURKINA 6,55% 2024-2031			/	10,000	157	10 000
SNTS.O2	SONATEL 6,50% 2020-2027			/			3 000
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028	10	3,216.69	/			3 333
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028			/			3 302
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031			/			9 990
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031			/			9 600
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034			/			9 799
FDFINBF.O2	FIDELIS FINANCE PME ELAN CROISSANCE UMOA 7% 2025-2030			/			9 600
FDFINBF.O3	FIDELIS FINANCE PME ELAN CROISSANCE UMOA 2 - 7% 2025-2030	1	10,000	/			10 000
NRMC.O1	NOURMONY HOLDING 7,25% 2024-2029			/			10 000
ORGT.O2	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028			/	6,000	14 975	6 200
PADS.O3	PAD 6,60% 2020-2027			/			3 000
PTRC.O1	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029			/	12,500	19	12 800
EOS.O31	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-2030			/			10 000
EOS.O32	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032			/	10,000	5	10 000
EOS.O33	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035			/	10,000	74	10 000
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034			/			10 000
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20			/			9 800
FDFINBF.O1	FIDELIS FINANCE CAP25 7,00% 2023-2028			/	6,250	20	6 250
EOS.O25	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035			/			9 500
EOS.O26	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-2028			/	9,720	14 000	9 800

EOS.O27	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-2030	/	9,800	10 650	9 800
EOS.O28	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032	/			9 950
EOS.O29	ETAT DU SENEGAL 6,95% 2025-2035	/			10 000
EOS.O30	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-2028	/			9 990
EOS.O19	ETAT DU SENEGAL 6,60 % 2025-2030	/			10 000
EOS.O20	ETAT DU SENEGAL 6,75 % 2025-20	/	9,600	35	9 600
EOS.O21	ETAT DU SENEGAL 6,95 % 2025-20	/			10 000
EOS.O22	ETAT DU SENEGAL 6,40% 2025-202	/	9,800	500	9 799
EOS.O23	ETAT DU SENEGAL 6,60% 2025-203	/			10 000
EOS.O24	ETAT DU SENEGAL 6,75% 2025-2032	/	9,800	22 273	10 000
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	/			9 999
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	/	10,000	5	9 800
EOS.O15	ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2024-2029	/			10 000
EOS.O16	ETAT DU SENEGAL 6,45 % 2024-2031	/			10 000
EOS.O17	ETAT DU SENEGAL 6,65 % 2024-2034	/			10 000
EOS.O18	ETAT DU SENEGAL 6,40 % 2025-20	/			9 950
EOM.O7	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031	/	6,250	6	6 250
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032	/			10 000
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032	/			9 795
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030	/			10 000
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033	/	10,000	4	10 000
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	/			9 700
EOM.O20	ETAT DU MALI 6,35% 2025-2030	/			10 000
EOM.O21	ETAT DU MALI 6,55% 2026-2036	/			10 000
EOM.O22	ETAT DU MALI 6,35% 2026-2033	/			10 000
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	/			2 310
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028	/			4 000
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027	/			4 000
EOM.O14	ETAT DU MALI 3,00 % 2024-2031	/			10 000
EOM.O15	ETAT DU MALI 6,55 % 2024-2031	/			10 000
EOM.O16	ETAT DU MALI 6,35 % 2024-2029	/			10 000
EOM.O17	ETAT DU MALI 6,55% 2025-2032	/			10 000
EOM.O18	ETAT DU MALI 6,35% 2025-2030	/	9,800	13	10 000
EOM.O19	ETAT DU MALI 6,55% 2025-2032	/			10 000
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	/			3 713
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	/			5 000
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029	/	10,000	8	10 000
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030	/	9,800	65	10 000
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030	/			9 800
EOM.O13	ETAT DU MALI 6,50 % 2024-2034	/			10 000
BABS.O1	GSS BAOBAB 6,80% 2024-2029	/			10 000
BIDC.O8	BIDC-EBID GSS BOND 6,50% 2024-2031	/			10 000
CRRH.O11	SOCIAL BOND CRRH-UEMOA 6,00% 2025-2040	/			10 000
ECOC.O1	GENDER BOND ECOBANK CI 6,50% 2024-2029	/			10 000

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	/			10 000
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	/			10 300

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES
ANNEE : 2026

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
ORAGROUP	Mixte	23/07/2026	10:00:00	Hôtel 2 Février situé à la Place de l'indépendance, BP 131 Lomé- Togo
UNIWAX CI	Ordinaire	16/07/2026	09:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan, Cocody II- Plateaux (Carrefour Duncan)
SITAB	Ordinaire	15/07/2026	10:00:00	SALLE JEWELS de la CGECI au Plateau
ERIUM CI	Ordinaire	13/07/2026	09:00:00	SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HOTEL TIAMA , à Abidjan (République de Côte d'Ivoire)
SODECI	Ordinaire	30/06/2026	08:30:00	Espace CRYSTAL sis à Abidjan Zone 4C
NSBC	Ordinaire	30/06/2026	10:30:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan-Cocody, Deux- Plateaux, Boulevard Latrille, à proximité du Carrefour Duncan
BIIC	Ordinaire	30/06/2026	13:00:00	Salle bleue du palais des congrès de Cotonou
LNB	Ordinaire	30/06/2026	08:00:00	Salle bleue du palais des congrès de Cotonou
TRACTAFRIC CI	Mixte	30/06/2026	10:00:00	Hôtel MOVENPICK ABIDJAN sis au Plateau, Avenue Terrasson de Fougères, Ange Rue Gourgass
NEI-CEDA CI	Ordinaire	25/06/2026	10:00:00	Hôtel TIAMA, Abidjan-Plateau
VIVO ENERGY CI	Ordinaire	24/06/2026	10:00:00	Espace JECKAD, Angré 7e tranche Rue L155, à côté de l'Hôtel Silver Moon
CIE CI	Ordinaire	24/06/2026	08:30:00	Visioconférence
SMB	Ordinaire	23/06/2026	09:30:00	Amphithéâtre de la CGECI (La Maison de l'Entreprise) sis à Abidjan-Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin ou par visioconférence
SAFCA CI	Mixte	23/06/2026	09:00:00	Siège de Alios Finance Côte d'Ivoire, sis à Abidjan Commune de Treichville, Rue des carrossiers, zone 3
CFAO MOTORS CI	Ordinaire	23/06/2026	09:00:00	Siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille
SGB CI	Mixte	22/06/2026	15:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille
FILTISAC CI	Ordinaire	18/06/2026	10:00:00	Immeuble C.R.R.A.E - U.M.O.A ABIDJAN - Plateau (RCI)
TOTALENERGIES MARKETING SN	Ordinaire	17/06/2026	10:00:00	Noom Hôtel Dakar Sea Plaza (ex Radisson Blu de Dakar)
BERNABE CI	Ordinaire	15/06/2026	10:00:00	ABIDJAN, à la salle de conférence GEWELS de la Maison du Patronat Ivoirien (CGECI) au Plateau
NESTLE CI	Ordinaire	11/06/2026	10:00:00	L'ESPACE LATRILLE EVENTS situé à Abidjan, Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille, Carrefour Duncan
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	10/06/2026	10:30:00	Salle JEWELS de la Maison de l'Entreprise (CGECI) sise au Plateau, Avenue Lamblin
SOLIBRA	Ordinaire	05/06/2026	09:00:00	Salle Jewels de la Maison de l'Entreprise sise au Plateau, Avenue Lamblin
ECOBANK TG	Ordinaire	03/06/2026	10:30:00	Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo
SOGB	Ordinaire	28/05/2026	10:30:00	Immeuble CRRAE - UEMOA sis à Abidjan Plateau
SETAO CI	Ordinaire	28/05/2026	10:00:00	Hôtel TIAMA (salon EBENE) - Abidjan Plateau
SICOR	Ordinaire	22/05/2026	09:00:00	Siège de la Société à l'Usine SICOR de Jacqueville
SUCRIVOIRE	Ordinaire	21/05/2026	09:30:00	Par visioconférence via la plateforme web dédiée à l'Assemblée Générale ou en présentiel à la Salle de conférence de la CRRAE-UMOA) Abidjan Plateau (Côte d'Ivoire)
TOTAL	Ordinaire	21/05/2026	10:00:00	Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire sis au Boulevard Hassan II, Cocody Abidjan Côte d'Ivoire
SIB	Ordinaire	12/05/2026	10:00:00	Par Visioconférence ou en présentiel à la CRRAE-UMOA (Abidjan - Plateau, Angle Boulevard Botreau Roussel, Rue Privée CRRAE-UMOA)
ECOBANK TG	Extraordinaire	07/05/2026	10:30:00	Par Visioconférence
BICI CI	Ordinaire	04/05/2026	10:00:00	Auditorium de la Maison des Entreprises (CGECI) sise au Plateau
BANK OF AFRICA BN	Ordinaire	30/04/2026	10:00:00	GOLDEN TULIP LE DIPLOMATE à Cotonou
ORANGE CI	Ordinaire	29/04/2026	10:00:00	En présentiel au siège de la société, sis à Abidjan, Cocody Riviera Golf, Boulevard de France, Immeuble Orange Village ou par visioconférence en envoyant un courrier électronique à l'adresse ag2026-orangeci@quorumenligne.com
ONATEL BF	Ordinaire	29/04/2026	10:30:00	AZALAÏ HÔTEL, OUAGADOUGOU-BURKINA FASO
ECOBANK CI	Ordinaire	28/04/2026	10:00:00	Par Visioconférence ou en présentiel à l'hôtel Radisson Blu, sis à Abidjan Port-Bouët, route de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny
SONATEL	Ordinaire	16/04/2026	10:00:00	Visioconférence, au NOOM Hôtel à Dakar

CORIS BANK INTERNATIONAL	Ordinaire	16/04/2026	09:00:00	Sopatel Hôtel Silmandé SA
BANK OF AFRICA CI	Ordinaire	15/04/2026	10:00:00	Salle Fromager de l'hôtel IVOTEL du Plateau (10ème étage)
BANK OF AFRICA ML	Ordinaire	14/04/2026	09:30:00	Siège de la banque à l'Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali, Quartier ACI 2000
PALM CI	Ordinaire	14/04/2026	09:00:00	Salle de Conférence de la CRRAE-UMOA à Abidjan-Plateau (Côte d'Ivoire) ou par VISIOCONFERENCE, via la plateforme web dédiée
SAPH CI	Ordinaire	09/04/2026	09:00:00	Salle de Conférence de la CRRAE-UMOA à Abidjan-Plateau en présentiel ou par visioconférence, via la plateforme web dédiée à l'Assemblée Générale
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	07/04/2026	09:30:00	Immeuble Elan II au 2ème Etage, Almadies, Zone 12, Route de Ngor à Dakar
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	03/04/2026	10:00:00	Centre de Formation de BOA-NIGER (BOA-Siège)
SICABLE	Ordinaire	27/03/2026	10:00:00	Hôtel TIAMA, à ABIDJAN
UNILEVER CI	Ordinaire	27/03/2026	10:00:00	Salle Sirocco 1 de l'Hôtel Novotel Adagio, situé à Marcory Boulevard Felix Houphouet Boigny ex VGE, à proximité de l'Hôtel Azalaï ou par Visioconférence en envoyant un courriel à l'adresse : servicesfinanciers@hudson-cie.com
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	23/03/2026	10:00:00	AZALAÏ Hôtel à la salle DIMAKO

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :



Côte d'Ivoire : *430#
Bénin : *430*15#

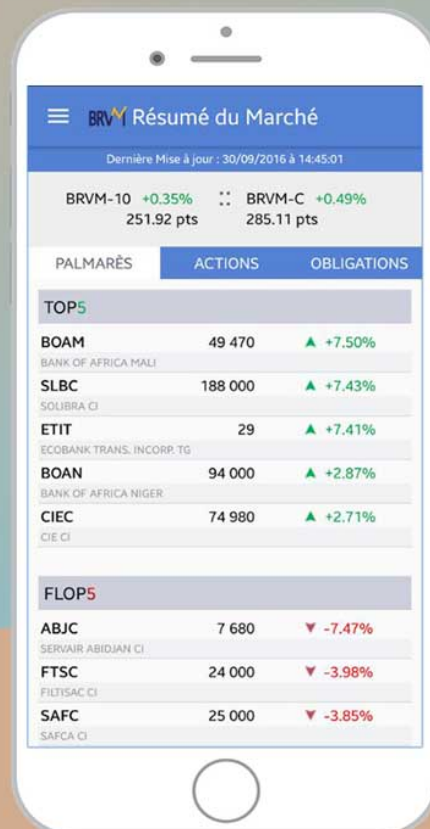


Côte d'Ivoire : #139#
Burkina Faso : *310#



Côte d'Ivoire : *431#
Niger : *512*9#
Togo : *310#

Application Mobile



Site web
www.brvm.org



Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store

Nous suivre sur :



AVIS N° 209 - 2026 / BRVM / DG

Transactions Sur Dossier

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que sept (07) Transactions Sur Dossier ont été réalisées ce mercredi 15 juillet 2026.

Lesdites transactions ont porté sur un total de 33 actions BIIC BN, 50 actions CIE CI, 25 actions ECOBANK CI, 10 actions ORANGE CI, 100 actions SIB CI, 20 actions SMB CI et 50 actions TOTALENERGIES MARKETING SN au prix unitaire de 5 FCFA, soit une valeur totale de 1 440 FCFA.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays membre de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 15 juillet 2026

Le Directeur Général


Edoh Kossi AMENOUNVE, Ph. D.

*E
of
h*

AVIS N° 210 - 2026 / BRVM / DG

FIDELIS FINANCE - PME ELAN CROISSANCE UMOA 7 % 2025-2030

Païement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société FIDELIS FINANCE procédera, le **05 août 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de son emprunt obligataire dénommé "FIDELIS FINANCE PME ELAN CROISSANCE UMOA 7 % 2025-2030".

La fermeture des registres étant fixée au mercredi 05 août 2026, ledit titre (symbole : FDFINBF.02) cotera ex-coupon d'intérêts à partir du mardi 04 août 2026.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI TOGO, 4691 Boulevard G. GNASSINGBE EYADEMA, 01 BP 2312 Lomé 01 - TOGO ; Tél : (228) 22 53 33 30/40 ; Fax : (228) 22 22 31 47 ; E-mail : sgitogo@sgitogo.tg ; Site web : www.sgitogo.tg.

Fait à Abidjan, le 15 juillet 2026

Le Directeur Général



Edoh Kossi AMENOUNVE, Ph. D.



E
A
h
y

AVIS N° 162-2026 / DCBR / DG

BIDC-EBID GSS Bond 6,50 % 2024 - 2031

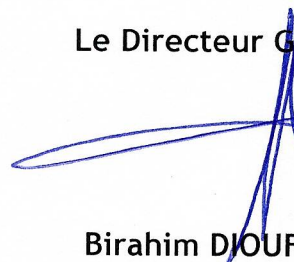
Païement des intérêts semestriels

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) procèdera, le **29 juillet 2026**, au paiement des intérêts semestriels de l'emprunt obligataire dénommé « BIDC-EBID GSS Bond 6,50 % 2024 - 2031 » pour un montant total net d'impôt de **2 256 301 370 (deux milliards deux cent cinquante-six millions trois cent un mille trois cent soixante-dix FCFA)**.

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : IMPAXIS SECURITIES, Fann Résidence, Rue Aimé Césaire x Corniche - Villa 103 BP 45545 Dakar Fann - SENEGAL, Tél. : (221) 33 869 31 40, Fax : (221) 33 869 31 40.

Fait à Abidjan, le 15 juillet 2026

Le Directeur Général


Birahim DIOUF



AVIS N° 163-2026 / DCBR / DG

ETAT DU MALI 3 % 2024-2031

Païement des intérêts annuels

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali procèdera, le **01 août 2026**, au paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire dénommé « Etat du Mali 3 % 2024-2031 » pour un montant total net d'impôt de **1 511 880 000** (un milliard cinq cent onze millions huit cent quarante-vingt mille FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : SGI MALI, BP E 2477 Bamako - Mali, Tél. : (223) 20 29 41 19, Fax : (223) 20 29 29 75, Email : sgi@sgimali.com.

Fait à Abidjan, le 15 juillet 2026

Le Directeur Général


Birahim DIOUF



AVIS N° 164-2026 / DCBR / DG

**FIDELIS FINANCE - PME ELAN
CROISSANCE UMOA 7 % 2025-2030**

**Paiement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, l'établissement financier Fidelis Finance Burkina Faso procédera, le **05 août 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire dénommé « Fidelis Finance - PME Elan Croissance UMOA 7 % 2025 - 2030 » pour un montant global net d'impôt de **1 117 986 301** (un milliard cent dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-six mille trois cent un FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : SGI TOGO, 01 BP 2312 Lomé - TOGO, Tél. : (22) 22 53 33 30 / 22 53 33 40, Email : sgitogo@sgitogo.tg

Fait à Abidjan, le 15 juillet 2026

Le Directeur Général


Birahim DIOUF



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2^{ème} Etage Immeuble XL
Adresse : 01 BP 4132 Abidjan
Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
ANB : COTE D'IVOIRE
Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-BURKINA FASO**
Symbole : BOABF
Siège social : Angle 770, avenue du Président Aboubakar Sangoulé Lamizana OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO
Téléphone : (226) 50 30 88 70 à 73
Télécopie : (226) 50 30 88 74
Email : information@boaburkinafaso.com / www.boaburkinafaso.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 28/02/2011	Contrat renouvelé ? ☐ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 7	Date du dernier renouvellement : 27/02/2025
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112118		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2026	AU 31/12/2025	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	118 848	178 582	-59 734	-33.45
Valeur en espèces (F CFA)	680 066 462	485 676 481	194 389 981	40.02

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

BOA CAPITAL SECURITIES

C.C. 0324470 M R.C. CI-ABJ-2013-B-20778
01 BP 4854 ABIDJAN 01
Tél: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 68
Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

Signature et cachet

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agrément AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2^{ème} étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2ème Etage Immeuble XL
Adresse : 01 BP 4132 Abidjan
Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
ANB : COTE D'IVOIRE
Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-BENIN**
Symbole : BOAB
Siège social : Avenue Jean-Paul II Cotonou BENIN
Téléphone : (229) 21 31 32 28
Télécopie : (229) 21 31 46 58
Email : information@boabenin.com / www.boabenin.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 08/12/2000	Contrat renouvelé ? ☒ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 2ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 12	Date du dernier renouvellement : 07/12/2024
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112105		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2026	AU 31/12/2025	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	76 912	155 969	-79 057	-50.70
Valeur en espèces (F CFA)	880 418 892	165 466 182	714 952 710	432.08

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

Signature et cachet
BOA CAPITAL SECURITIES
 C.C. 0324470 M R.C CI-ABJ-2013-B-20778
 01 BP 4854 ABIDJAN 01
 Tél: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 68
 Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agrément AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2ème étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2^{ème} Etage Immeuble XL
Adresse : 01 BP 4132 Abidjan
Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
ANB : COTE D'IVOIRE
Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
Fonction du Représentant légal : Directeur Général
Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-COTE D'IVOIRE**
Symbole : BOAC
Siège social : Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgass Abidjan Plateau
Téléphone : (225) 27 20 30 34 00
Télécopie : (225) 27 20 30 34 01
Email : information@boacoteivoire.com / www.boacoteivoire.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 06/04/2010	Contrat renouvelé ? ☐ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 2ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 8	Date du dernier renouvellement : 05/04/2026
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112121		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2026	AU 31/12/2025	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	1 200	44 927	-43 727	-97.33
Valeur en espèces (F CFA)	1 182 651 980	1 352 888 408	-170 236 428	-12.58

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

BOA CAPITAL SECURITIES
C.C. 0324470 M R.C. CI-ABJ-2013-B-20778
01 BP 4854 ABIDJAN 01
Tél: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 68
Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

Signature et cachet

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agrément AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2^{ème} étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
 Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2^{ème} Etage Immeuble XL
 Adresse : 01 BP 4132 Abidjan
 Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
 Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
 ANB : COTE D'IVOIRE
 Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
 Fonction du Représentant légal : Directeur Général
 Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-MALI**
 Symbole : BOAM
 Siège social : 418, Avenue de la Marne, BP 2249- Bozola-Bamako-MALI
 Téléphone : (223) 20 70 05 00/ 44 97 59 00
 Télécopie : (223) 20 70 05 60
 Email : information@boamali.com / www.boamali.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 13/06/2016	Contrat renouvelé ? ☒ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 5	Date du dernier renouvellement : 12/06/2026
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112134		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2025	AU 31/12/2024	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	0	1 999	-1 999	-100
Valeur en espèces (F CFA)	230 274 289	422 723 490	-192 449 201	-45.53

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

BOA CAPITAL SECURITIES
 C.C. 0324470 M R.C. CI-ABJ-2013-B-20778
 01 BP 4854 ABIDJAN 01
 Tél: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 68
 Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

Signature et cachet

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agrément AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2^{ème} étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Siège social : Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES
 Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2ème Etage Immeuble XL
 Adresse : 01 BP 4132
 Téléphone : (225) 27 20 30 21 22
 Télécopie : (225) 27 20 32 04 68
 ANB : COTE D'IVOIRE
 Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane
 Fonction du Représentant légal : Directeur Général
 Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-NIGER**
 Symbole : BOAN
 Siège social : Immeuble BOA-NIGER Rue du Gawèye – BP 10973- Niamey - NIGER
 Téléphone : (227) 20 73 36 20/21
 Télécopie : (227) 20 73 38 18
 Email : information@boaniger.com / www.boaniger.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 09/03/2004	Contrat renouvelé ? ☐ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction	Combien de fois : 11	Date du dernier renouvellement : 08/03/2026
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 <i>(la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)</i>		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112147		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	Au 30/06/2026	Au 31/12/2025	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	21 871	21 871	0	0
Valeur en espèces (F CFA)	1 272 995 251	1 273 048 030	-52 779	-0.004

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

BOA CAPITAL SECURITIES
 C.C. 0324470 M R.C CI-ABJ-2013-B-20778
 01 BP 4854 ABIDJAN 01
 Tél : (+225) 27 20 30 21 22 - Fax : (+225) 27 20 32 04 68
 Agrément N° 15/12/010/97 du CREPMF

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agrément AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2^{ème} étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BOA CAPITAL SECURITIES

Siège social : Plateau, Boulevard de la République, 2^{ème} Etage Immeuble XL

Adresse : 01 BP 4132 Abidjan

Téléphone : (225) 27 20 30 21 22

Télécopie : (225) 27 20 30 34 46

ANB : COTE D'IVOIRE

Nom & prénoms du Représentant légal : ALANGBA Eliane

Fonction du Représentant légal : Directeur Général

Email : information@boacapital.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : **BOA-SENEGAL**

Symbole : BOAS

Siège social : Immeuble ELAN, Route de NGOR, Zone 12, ALMADIES, BP 1992 Dakar- SENEGAL

Téléphone : (221) 33 865 64 64/67

Télécopie : (221) 33 820 42 83

Email : information@boasenegal.com / www.bank-of-africa.net

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : SOSSOUKPE Ninice		
Date de signature du contrat : 15/12/2014	Contrat renouvelé ? ☐ Oui ☐ Non	
Durée du contrat : 1 an renouvelable par tacite reconduction	Combien de fois : 11	Date du dernier renouvellement : 14/12/2025
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%		
Compte DCBR utilisé : 112 150		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2026	AU 31/12/2025	Variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	34 653	132 084	-97 431	-73.76
Valeur en espèces (F CFA)	633 287 440	436 955 427	196 332 013	44.93

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2026

Signature et cachet

BOA CAPITAL SECURITIES
C.C. 0324470 M R.C CI-ABJ-2013-B-20778
01 BP 4854 ABIDJAN 01
Tel: (+225) 27 20 30 21 22 - Fax: (+225) 27 20 32 04 66
Agreement N° 15/12/010/97

BOA CAPITAL SECURITIES, Société Anonyme au capital de 1 050 000 000 F CFA, Agreement AMF-UMOA N°15/12/010/97, C.C : 0324470M – CNPS : 92499 – R.C : CI-ABJ-2013-B-20778, Siège : Plateau, Angle Bd de la République et Avenue Crozet, 2^{ème} étage Immeuble XL. 01 BP 4854 Abidjan 01, Tel : (225) 27 20 30 21 22, E-mail : info@boacapital.com

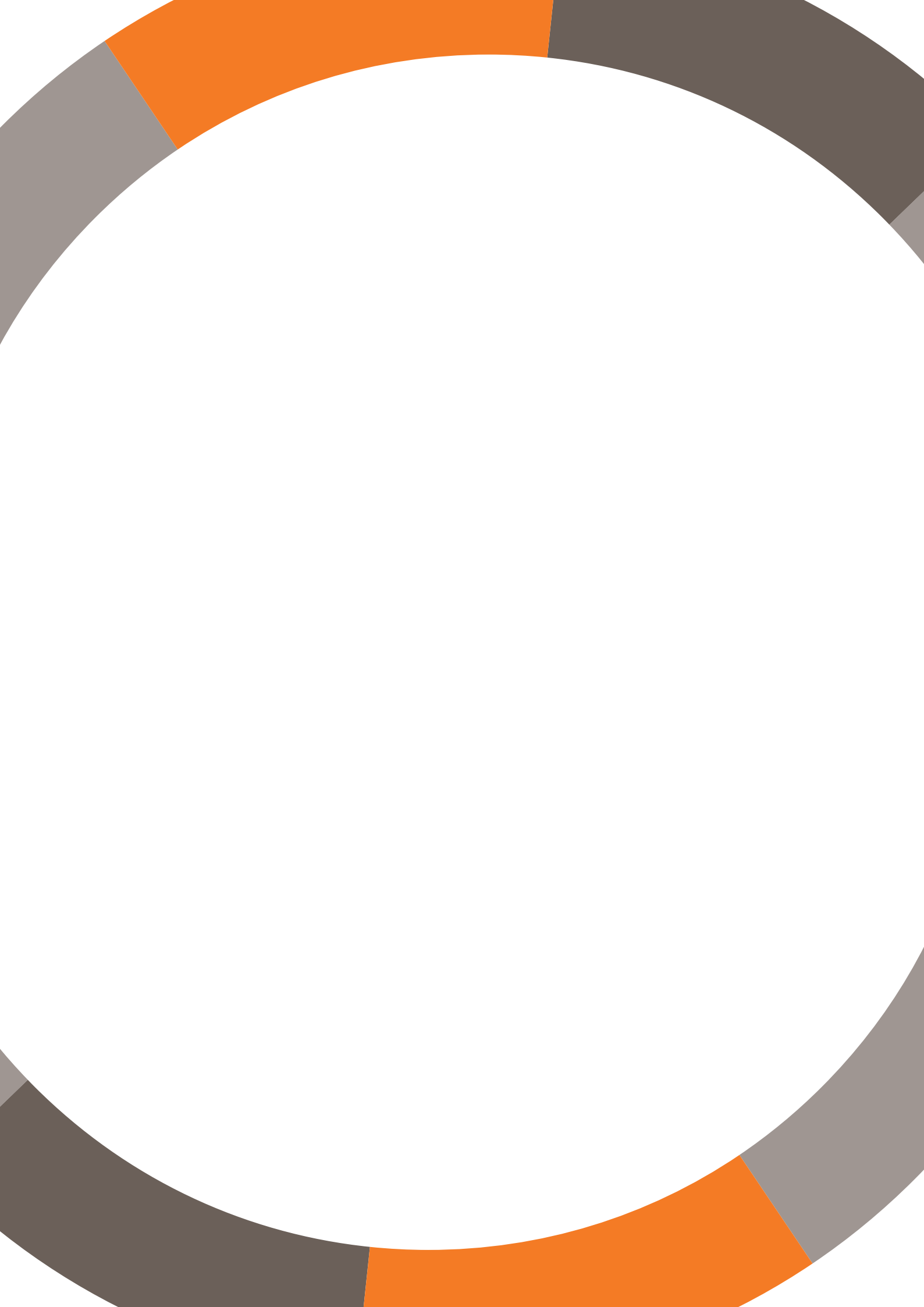


IMPERIAL
BRANDS

RAPPORT ANNUEL 2025

SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs





**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 15 JUILLET 2026**

LES ADMINISTRATEURS DE LA SITAB au 31 décembre 2025



Monsieur Pierre MAGNE
Président du Conseil d'Administration

TOBACCOR SAS

Représentée par **Monsieur Xavier DURROUX**

Monsieur Abdoulaye KONE

CORALMA International SAS

Représentée par Monsieur **Hugues DEGOUY**

I.T.W.A SAS

Représentée par **Madame Ahoua HAMZA**

LA DIRECTION OPERATIONNELLE SITAB & FILIALES



Monsieur Eric THIAM SABATES
Directeur Général

Madame Ursule BOYOKO
Directrice Administratif et Financier

Monsieur Jacky RABENASOLOHANTA
Directeur Usine SITAB Industries

Madame Constance BOKRA-KALOU
Directrice People and Culture

Madame Ahoua HAMZA
Directrice Corporate and Legal Affairs

Monsieur Jean Marc MALAN
Directeur Usine 3I

Monsieur Ahmed DAROUI
Directeur Commercial et Marketing

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Président du Conseil d'Administration en vertu des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme, et rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- fixation du montant des indemnités de fonction pour l'exercice 2026 ;
- renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre MAGNE ;
- renouvellement du mandat d'Administrateur de la société ITWA ;
- lecture et approbation du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme ;
- pouvoir pour les formalités.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA (l'« **Acte Uniforme** ») et aux statuts de votre société afin, principalement, de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société SITAB S.A. (ci-après la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que des perspectives.

Lors de cette assemblée, il vous sera également donné lecture du rapport du Président du Conseil d'administration conformément à l'article 831-1 de l'Acte Uniforme, et du rapport du Commissaire aux comptes.

Le présent rapport se décline en trois (3) principaux aspects retraçant notre activité au cours de l'exercice écoulé.

1. ASPECT COMMERCIAL

Le marché légal est resté stable en 2025 (+0,5%) par rapport à 2024. En revanche, SITAB enregistre une forte croissance de ses volumes (+6 %), traduisant une bonne reprise après les différentes augmentations de prix intervenues en 2024.

Cette croissance est principalement portée par Fine Light, qui affiche une progression de 11 %. Fine Rouge reste stable, tandis que Fine Duo, dont le prix est passé de 1 000 à 1 500 FCFA en 2025, enregistre une érosion de 75 % de ses volumes.

La poursuite de ces performances commerciales s'explique principalement par l'organisation commerciale mise en place depuis 2018, ainsi que par l'amélioration continue de la qualité de nos produits, de leur distribution et de leur disponibilité en points de vente.

Au niveau de la concurrence :

Dans l'ensemble, la concurrence a été marquée en 2025 par un net repli des performances de nos principaux concurrents, dans un contexte fortement influencé par des effets d'anticipation réglementaire.

D'un côté, notre principal concurrent affiche une contraction notable de son volume, avec une baisse de 28 %, faisant suite à une année 2024 marquée par une forte croissance (+19 %). Pour 2025, ses volumes et sa part de marché s'établissent respectivement à 476 millions de cigarettes et 5,84 %.

Par ailleurs, l'autre concurrent a enregistré une baisse volumétrique significative, de l'ordre de 40 %. Il clôt ainsi l'exercice 2025 avec un volume de 184,6 millions de cigarettes et une part de marché de 2,26 %.

Ces évolutions traduisent un ajustement du marché après des dynamiques exceptionnelles observées en 2024, dans un environnement réglementaire en mutation.

Le segment medium se situe toujours à 1 000 FCFA et représente près de 95 % du marché légal, et ce depuis l'entrée en vigueur du prix minimum légal au détail de 1 000 FCFA en novembre 2024.

Les efforts se poursuivent mais le contexte réglementaire devient de plus en plus contraignant. La SITAB continue de s'adapter ; la stratégie est en amélioration continue pour une meilleure anticipation des besoins du marché.

2. ASPECT SOCIAL

En 2025, l'effectif s'élève à **97 personnes** contre 89 en 2024 incluant 17 entrées et 09 départs.

Ces mouvements s'inscrivent dans un contexte de **transformation** avec pour objectifs principaux :

- **L'alignement organisationnel avec l'operating model du Groupe Imperial Brands ;**
- Le renforcement du **dispositif de contrôle interne pour plus de conformité** aux normes locales et Groupe ;
- La constitution d'un **vivier de talents**, afin d'anticiper les enjeux de succession et favoriser la **mobilité interne** (promotions, affectations, mobilité géographique).

Les départs sont essentiellement liés aux cas de démissions (04), de licenciement (01), de transfert

(02) vers d'autres filiales, de départ à la retraite anticipée (01) et de décès (01).

Aucun changement significatif n'a été observé en matière de législation du travail. Le personnel a néanmoins été **sensibilisé au respect des droits humains et à la lutte contre toute forme d'esclavage moderne**, conformément aux engagements éthiques du Groupe.

Au **1^{er} juin 2025**, la SITAB SA a mis en œuvre une **nouvelle convention de gestion de la rémunération** pour le personnel Cadre, venant compléter celle adoptée en octobre 2024 pour le personnel Non-Cadre.

Cet **Accord Collectif d'Établissement (ACET)**, en remplacement de la convention de novembre 2008, poursuit trois objectifs stratégiques :

- **Moderniser le cadre conventionnel** en lien avec l'évolution des métiers ;
- Intégrer les évolutions réglementaires afin de **sécuriser les droits des salariés** ;
- **Aligner la politique de rémunération sur les pratiques du marché**, tout en garantissant une progression salariale équitable et soutenable.

Par ailleurs, la société continue d'œuvrer au déploiement d'une **culture du feedback** à l'effet de renforcer le dialogue managérial, pour une performance de haut niveau.

Au niveau social, la SITAB a reconduit diverses initiatives notamment :

- La remise de "paniers du salarié" contenant des denrées non périssables diverses, visant à impacter directement le foyer des travailleurs d'une valeur d'un peu plus de 22 millions de FCFA ;
- Le don de kits scolaires aux enfants des salariés.

La **sécurité au travail**, en particulier la **sécurité routière**, demeure un axe prioritaire. Le programme « **Drive Safe** » a ainsi permis d'atteindre un résultat de **zéro (0) accident en 2025**.

Les actions de prévention des **near miss** (presqu'accident) ont été maintenues même si on note, toutefois, une baisse significative des cas en 2025 (**261 situations reportées** contre 400 en 2024) pour un taux de correction de 99%. Le déploiement en cours du **Behaviour Safety Program (BSP)** vise à bâtir durablement une culture de sécurité, pour plus de comportements responsables en situation de travail.

L'ensemble des collaborateurs a bénéficié de **la visite médicale annuelle obligatoire**, complétée par des campagnes de sensibilisation ciblées (Octobre Rose, Novembre Bleu, santé mentale).

Le **taux d'absentéisme** ressort à **2,19 % en 2025**, en légère hausse par rapport à **2024 (2,14 %)**, sans impact significatif identifié sur la continuité des opérations.

Concernant la formation, nous œuvrons au développement d'une culture d'auto-formation via la formation en ligne (e-learning), qui demeure un pilier du renforcement des capacités, avec la réalisation moyenne de 04 formation par salarié en 2025.

Au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes, les recrutements sont ouverts à tous les profils. En 2025, 31% des personnes recrutées en 2025 sont des femmes ce qui porte à **21,18%**, le pourcentage de femmes dans l'entreprise à fin 2025.

3. ASPECT FINANCIER

■ Compte de résultat

L'exercice 2025 se caractérise par une croissance soutenue de l'activité, le chiffre d'affaires atteignant 268,5 milliards FCFA, en progression de 25,3 % par rapport à 2024. Cette performance est la résultante de l'augmentation des volumes de 5,6 %.

Toutefois, cette dynamique commerciale favorable ne s'est pas traduite par une amélioration de la rentabilité, en raison d'un environnement fortement contraint.

La marge commerciale est en effet en net recul. La contribution sur ventes diminue de 4,7 %, avec un taux de marge passant de 29,8 % en 2024 à 22,7 % en 2025. Cette dégradation s'explique principalement par la forte hausse du coût d'achat des marchandises (+38,2 %), qui progresse plus rapidement que le chiffre d'affaires. Cette évolution résulte directement de l'augmentation significative des droits d'accise, passés de 49 % en 2024 à 70 % en 2025, créant une pression importante sur les marges.

Les charges d'exploitation (hors cout d'achat et autres variations de stock) enregistrent une progression marquée de 68,9 %, atteignant - 16,7 milliards FCFA, traduisant une pression accrue sur les coûts. Cette hausse est tirée en premier lieu par les impôts et taxes, en augmentation de 332 %, reflétant l'intensification de la pression fiscale et

l'impact du contrôle fiscal intervenu en 2025 au titre des exercices 2022 et 2023.

Les services consommés enregistrent une hausse de 83,9 %, reflétant l'augmentation des actions de promotion et des honoraires d'assistance fiscales. Par ailleurs, les charges de transport progressent aussi de 147 %, traduisant à la fois une croissance des volumes ainsi qu'un effet de rattrapage des charges relatives à l'année 2024.

Les frais de personnel, en hausse de 7,3 %, restent relativement maîtrisés et voient leur poids baisser dans le chiffre d'affaires. À l'inverse, les charges diverses sont en recul, traduisant la disparition d'éléments non récurrents constatés en 2024.

Dans ce contexte, le résultat d'exploitation s'établit à 45,9 milliards FCFA, en baisse de 19,5 %, avec une contribution qui passe de 30 % à 23 % du chiffre d'affaires, illustrant principalement l'impact de la réglementation fiscale de 2025.

Le résultat financier s'inscrit en amélioration, à 2,4 milliards FCFA (+52,5 %). Cette évolution s'explique principalement par la hausse des produits d'intérêts, en lien avec l'augmentation du prêt intragroupe.

Le résultat exceptionnel ressort en forte progression à 2,3 milliards FCFA, intégrant notamment les effets positifs liés aux cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice, portant sur des terrains situés à Bouaké et Korhogo ainsi que sur des appartements à Abidjan. Ces opérations ont généré des produits non récurrents qui contribuent à soutenir le résultat de l'année.

La charge d'impôt sur les sociétés demeure globalement stable à 14,2 milliards FCFA, mais s'inscrit dans un contexte de pression fiscale globale élevée, combinant à la fois la hausse des droits d'accise versus 2024 et le renforcement des contrôles fiscaux.

Au final, le résultat net s'établit à 36,5 milliards FCFA, en recul de 17,5 % par rapport à 2024. Cette évolution reflète l'effet conjugué de la compression des marges, de la hausse des charges d'exploitation et d'un environnement fiscal particulièrement contraignant. Les opérations exceptionnelles et l'amélioration du résultat financier ont permis d'en atténuer partiellement l'impact, sans toutefois compenser la dégradation de la rentabilité opérationnelle.

■ Bilan

En 2025, le total du bilan s'établit à 75,0 milliards FCFA, en baisse par rapport à 94,9 milliards FCFA en 2024.

L'actif est dominé par un actif circulant de 34,6 milliards FCFA et une trésorerie de 30,8 milliards FCFA, en forte diminution. Les capitaux propres restent élevés à 45,6 milliards FCFA, assurant une structure financière solide, avec des dettes financières très faibles (0,6 milliard FCFA) autour de 510 000 KCFA et permettent, avec la hausse du fonds de roulement porté à 2 376 088 KCFA, de renforcer la couverture des emplois stables.

■ Analyse de l'évolution de la trésorerie et plan de financement

La trésorerie s'établit à 30,8 milliards FCFA, en baisse par rapport à 2024, mais elle demeure à un niveau élevé et permet de couvrir largement les besoins opérationnels. Cette baisse s'explique principalement par une augmentation du besoin en fonds de roulement, liée à la hausse des créances (31,1 milliards FCFA) et à la réduction des dettes fournisseurs (14,1 milliards FCFA).

Au cours de l'exercice 2025, la Société a poursuivi sa politique de renforcement de ses infrastructures et de modernisation de ses équipements, avec un montant global des investissements réalisés qui s'élève à 165 millions FCFA, pour un budget initial de 399 millions FCFA. Ce taux de réalisation partielle traduit des reports dans l'exécution de certains projets comme les aménagements immobiliers. De plus la Société bénéficie d'une situation de trésorerie soutenue en 2025 par des encaissements exceptionnels liés à des cessions d'actifs (2,4 milliards de FCFA)

Pour l'exercice 2026, la Société prévoit un programme d'investissement global de 452 millions FCFA dont une part importante (plus de la moitié) porte sur des projets non réalisés en 2025.

S'agissant du financement de ses investissements, la société dispose suffisamment de fonds pour couvrir ses besoins, notamment au regard du programme d'investissement 2026, d'un montant de 452,3 millions FCFA, relativement limité au regard du niveau de trésorerie disponible. Dans cette optique, aucune opération de financement externe n'apparaît nécessaire à court terme mais l'optimisation du BFR est considérée comme un levier prioritaire de financement.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026

L'exercice 2025 a été une année globalement satisfaisante pour la SITAB en termes de résultats, notamment au regard du niveau historique atteint en 2024.

A ce titre, nous souhaitons saluer l'engagement des équipes de la SITAB, dont le dévouement est resté constant, y compris dans des périodes parfois exigeantes.

S'agissant de l'exercice 2026, les premiers résultats laissent entrevoir des perspectives encourageantes.

Il convient néanmoins d'adopter une approche mesurée dans la fixation de nos objectifs de ventes et de croissance pour l'exercice 2026, en tenant compte de la mise en œuvre, fortement soutenue par le Gouvernement, des nouvelles dispositions relatives au packaging (avertissements sanitaires illustrés, paquets neutres, etc.), susceptibles d'avoir un impact sur nos performances.

Par ailleurs, la SITAB devrait continuer à bénéficier des améliorations apportées aux outils et capacités de productions de sa filiale, la SITAB INDUSTRIES.

Pour l'exercice 2026, ainsi que pour les années à venir, la SITAB entend toutefois maintenir des objectifs de croissance ambitieux, à savoir :

◆ Sur le plan commercial :

- Continuer de développer la notoriété et l'image de la marque FINE afin d'améliorer encore nos parts de marché ;
- Poursuivre notre plan d'extension de la distribution capillaire par le développement des zones rurales et la micro-distribution.

◆ Sur le plan financier :

- Renforcer le dispositif de contrôle interne afin de garantir une meilleure application des procédures et de limiter les risques financiers associés ;
- Poursuivre la démarche de maîtrise des coûts, en cohérence avec les améliorations apportées au cadre de contrôle et de gouvernance.

◆ Sur le plan des relations publiques :

- Poursuivre notre engagement auprès des autorités compétentes, sur la régulation et la fiscalité ;
- Continuer nos efforts, avec l'Etat, dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite.

◆ Sur le plan des Ressources Humaines :

- Poursuivre le renforcement des équipes,

notamment aux niveaux de la Finance et du Commercial ;

- Maintenir les niveaux de performance, par le maintien des formations continues et la mise en place d'une culture du feedback ;
- Améliorer le niveau d'engagement du personnel par l'amélioration des conditions de travail.

■ Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, le secteur du tabac en Côte d'Ivoire a connu plusieurs évolutions réglementaires significatives.

La loi de finances 2026, entrée en vigueur le 5 janvier 2026, a relevé la fiscalité sur certains produits importés, renforçant ainsi la compétitivité des fabricants locaux, dont la SITAB.

Parallèlement, le cadre réglementaire s'est durci avec l'entrée en vigueur du marquage fiscal obligatoire, assortie d'une échéance au 1er juillet 2026 et de sanctions pouvant aller jusqu'au retrait d'agrément en cas de non-conformité, impliquant un risque sur la commercialisation des stocks non conformes.

En outre, la mise en place d'une Commission d'agrément opérationnelle depuis juin 2026 traduit le renforcement du contrôle du secteur et de la traçabilité des circuits de distribution.

Enfin, l'annonce de l'instauration du conditionnement neutre à compter du 1er août 2026 introduit une contrainte supplémentaire, notamment en matière de gestion des stocks et de stratégie commerciale.

Dans ce contexte, ces évolutions combinent des mesures favorables à la production locale et un renforcement des exigences réglementaires, nécessitant une adaptation continue de la société.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 36.463.616.375 FCFA de la manière suivante :

- ◆ Bénéfice de l'exercice **FCFA 36.463.616.375**
- ◆ Augmenté du report à nouveau créditeur **FCFA 2.244.529.943**

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de : **FCFA 38.708.146.318**

Affecté comme suit :

- ♦ Au dividende à distribuer la somme de FCFA **34.837.331.686**

Soit un dividende brut de 1.940 FCFA par action composant le capital social

- ♦ Au poste « report à nouveau » le solde, soit la somme de FCFA **3.870.814.632**

A la suite de cette affectation le poste « report à nouveau » serait ramené à un montant de 3.870.814.632 FCFA.

Il vous est donc proposé de mettre en distribution un dividende brut par action de 1.940 FCFA, duquel seront déduits les taxes et impôts applicables.

6. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PIERRE MAGNE

Nous vous proposons de renouveler le mandat de Monsieur Pierre MAGNE, pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ ITWA

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société ITWA, dont le représentant permanent est Madame Ahoua HAMZA, pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

8. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU CABINET ERNST & YOUNG, COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Nous vous informons que par courrier en date du 16 octobre 2025, le Cabinet ERNST & YOUNG, « EY », commissaire aux comptes titulaire, a informé le Directeur Général qu'à la suite d'une décision stratégique publiée le 16 juillet 2025 dans le quotidien « Fraternité matin », le Cabinet cessera l'utilisation de la marque EY au profit de la nouvelle marque « **ERITEDGE CÔTE D'IVOIRE** » à compter du 1er mai 2026.

Cela se traduit donc par un changement de dénomination du Cabinet sans impact ni sur sa personnalité morale ni sur son actionnariat. Les dossiers et mandats en cours demeureront gérés

par les mêmes associés experts-comptables inscrits au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire.

En conséquence, ce changement de dénomination n'aura aucun impact sur la capacité (règlementaire, légale et technique) du Cabinet d'exécuter son mandat de commissaire aux comptes titulaire de notre Société.

9. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS POUR L'EXERCICE 2026

Nous vous proposons de fixer l'enveloppe globale des indemnités de fonction allouées aux administrateurs à un montant brut de **76.000.000 FCFA** pour l'exercice 2026 duquel seront déduits les impôts et taxes applicables.

10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA, le Commissaire aux comptes vous présentera son rapport spécial relatif aux conventions réglementées soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ledit rapport spécial.

L'ensemble de ces propositions et documents font l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation (Cf. résolutions ci-jointes).

Le Conseil d'Administration remercie la Direction et l'ensemble du personnel pour les efforts accomplis et les performances réalisées au cours de l'année.

Pour le Conseil d'administration

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

JOINT AU RAPPORT DE GESTION VISE AUX ARTICLES 525 2° ET 547-1 DE L'ACTE UNIFORME
Articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du
Traité OHADA

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS | SITAB SA

Exercice clos le 31 décembre 2025

Chers Actionnaires,

L'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du G.I.E. adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 5 mai 2021 (ci-après l'« **Acte Uniforme** ») a renforcé les obligations d'informations à destination tant des actionnaires que des tiers notamment sur la gouvernance des sociétés cotées.

A ce titre, conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme, je vous rends compte dans le présent rapport, joint au rapport de gestion, de la composition du Conseil d'Administration, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, des modalités de participation aux assemblées générales ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, notamment celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux ainsi que des missions effectuées dans le cadre du Comité d'Audit. Aussi je vous fais part des éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Monsieur Pierre MAGNE
Président du Conseil d'Administration

TITRE 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale en date du 30 juillet 2025 a renouvelé le mandat d'administrateur de la société TOBACCOR, dont le représentant permanent est Monsieur Xavier DURROUX pour une nouvelle période de trois (3) années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La même Assemblée a également procédé à la nomination de Monsieur Abdoulaye KONE comme nouvel Administrateur pour une période de trois (3) années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

En conséquence, au cours l'exercice 2025, le Conseil d'Administration est composé de cinq (5) membres :

Identité complète administrateur personne physique ou morale	Identité complète représentant Fonction permanent de la personne morale	Fonction
Monsieur Pierre MAGNE		Président du Conseil d'Administration
Monsieur Abdoulaye KONE		Administrateur
La société ITWA SAS	Madame Ahoua HAMZA	Administrateur
La société CORALMA International SAS	Monsieur Hugues DEGOUY	Administrateur
La société TOBACCOR SAS	Monsieur Xavier DURROUX	Administrateur

Liste des mandats détenus par les administrateurs dans d'autres sociétés :

ADMINISTRATEURS	DENOMINATION OU RAISON SOCIALE	PAYS DU SIEGE SOCIAL	FONCTIONS
Monsieur Pierre MAGNE	IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I) SA	Côte d'Ivoire	P.C.A.
	SITAB INDUSTRIES (S.I.) SA	Côte d'Ivoire	P.C.A.
	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (B.N.I.) SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
Monsieur Abdoulaye KONE	CNPS	Côte d'Ivoire	Administrateur
	BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	TOGO	Administrateur
ITWA SA	SITAB INDUSTRIES SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
	IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I) SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
CORALMA INTERNATIONAL	IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I) SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
	SITAB INDUSTRIES SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
	IMPERIAL TOBACCO WEST AFRICA (ITWA) SAS	Côte d'Ivoire	Administrateur

	SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU TABAC TROPICAL (SIAT) SA	Congo	Administrateur
	SOCIETE CENTRAFRICAINE DE CIGARETTES (SOCACIG) SA	Centrafrique	Administrateur Général
	MANUFACTURE DE CIGARETTES DU TCHAD (MCT) SA	Tchad	Administrateur
	MTOA SA	Sénégal	Administrateur
	MABUCIG SA	Burkina Faso	Administrateur
	MABUCIG INDUSTRIES SA	Burkina Faso	Administrateur
	SOCIETE NATIONALE DES TABACS ET ALLUMETTES DU MALI (SONATAM) SA	Mali	Administrateur
	SACIMEM SA	Madagascar	Administrateur
	PROMOTION ET DISTRIBUTION A MADAGASCAR (PROMODIM) SA	Madagascar	Administrateur
	SOCIETE INTERNATIONAL DES TABACS MALGACHES (SITAM) SA	Madagascar	Administrateur
	SOCTAM SA	Madagascar	Administrateur
	SOCIETE MAROCAINE DES TABACS (SMT) SA	Maroc	Administrateur
TOBACCOR	IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I) SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
	SITAB INDUSTRIES SA	Côte d'Ivoire	Administrateur
	MANUFACTURE DE CIGARETTES DU TCHAD (MCT) SA	Tchad	Administrateur
	MABUCIG INDUSTRIES SA	Burkina Faso	Administrateur
	MABUCIG SA	Burkina Faso	Administrateur
	SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU TABAC TROPICAL (SIAT) SA	Congo	Administrateur
	SONATAM SA	Mali	Administrateur
	MTOA SA	Sénégal	Administrateur
	SACIMEM SA	Madagascar	Administrateur
	SOCTAM SA	Madagascar	Administrateur
	PROMOTION ET DISTRIBUTION A MADAGASCAR (PROMODIM) SA	Madagascar	Administrateur
	SOCIETE INTERNATIONAL DES TABACS MALGACHES (SITAM) SA	Madagascar	Administrateur
	SOCIETE MAROCAINE DES TABACS SA	Maroc	Administrateur

2. Vérifications relatives aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs non exécutifs. La SITAB ne dispose aujourd'hui que d'un (1) seul mandataire social en la personne de son Directeur Général,

Monsieur Eric THIAM SABATES, nommé par décision du Conseil d'Administration en date du 08 juillet 2016 qui définit ses pouvoirs, mandats et rémunérations. (Cf. P.V. du C.A. de SITAB du 08 juillet 2016 dont copie a été transmise aux Commissaires aux Comptes.)

En dehors de la SITAB, Monsieur Eric THIAM SABATES exerce également les fonctions de Directeur Général de ses filiales que sont :

- **SITAB Industries (S.I.)**, filiale détenue par SITAB SA à 96%, qui est une société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 600.000.000 FCFA, dont le siège social est sis à Bouaké, Zone Industrielle, 01 BP 607 Bouaké 01 et immatriculée au RCCM de Bouaké sous le numéro CI-BKE-86-B-24012.
- **IMPRIMERIE INDUSTRIELLE IVOIRIENNE (3I)**, filiale détenue par SITAB SA à 78%, qui est une société anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 900.012.000 francs CFA, dont le siège social est Abidjan Yopougon, Zone Industrielle, 01 BP 4124 ABIDJAN 01 et immatriculée au RCCM d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1979-B-35686.
- **ITWA**, qui est une société par actions simplifiée au capital social de 577.370.000 FCFA dont le siège social est situé à Cocody, quartier Gendarmerie, BP 724, Abidjan 01 et immatriculée au RCCM d'Abidjan sous le numéro CI ABJ 1987 B 117827.

Les formalités relatives à sa nomination, dans ces différentes sociétés, ont été régulièrement effectuées.

Les modalités de détermination et d'attribution des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixées conformément aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Les décisions correspondantes sont prises par les organes sociaux compétents, dans le respect des principes de transparence, d'intérêt social et de bonne gouvernance. Le cas échéant, elles tiennent compte des orientations définies au niveau du groupe, sous réserve de leur conformité au droit applicable.

Le Directeur Général perçoit une rémunération définie au titre de son contrat de travail conclu avec la Société. Les détails pour chaque exercice sont communiqués aux Commissaires aux comptes afin de leurs permettre d'établir leurs rapports.

Au titre l'exercice 2025, l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juillet 2025 a fixé l'enveloppe globale des indemnités de fonction des administrateurs à

un montant brut de 51.000.000 FCFA ; le Conseil d'Administration décide, en son sein, des modalités de répartition de cette enveloppe globale.

3. Vérifications relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration et aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2025, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, le 5 juin 2025 à l'effet d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et faire les propositions d'affectation du résultat à l'Assemblée Générale ainsi que le 10 juillet 2025 à l'effet de modifier la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 et de proposer la nomination de Monsieur Abdoulaye KONE comme nouvel Administrateur de votre société.

Il est en outre rappelé que, conformément à la loi, le Président du Conseil d'Administration, organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, je suis à l'initiative de la validation des points à inscrire à l'ordre du jour, la signature et la transmission, aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes, des lettres de convocation, indiquant les jours, heures et lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour détaillé.

Pour les réunions du Conseil d'Administration tenues en 2025, tous les Administrateurs et commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués conformément aux statuts de votre société et aux dispositions de l'Acte Uniforme.

Tous les documents permettant l'examen complet des différents points à l'ordre du jour ont été adressés en même temps que la convocation, et remis en main propre le jour de la réunion après signature effective de la feuille de présence par chaque administrateur présent.

Les délibérations de votre Conseil d'Administration sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés par les membres du bureau du Conseil.

En dehors des séances du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société que le Président du Conseil d'Administration juge utile de leur communiquer.

4. Modalités de participation aux assemblées générales

La Société attache une importance particulière à la participation effective des actionnaires aux assemblées générales, qui constituent un moment essentiel d'exercice de leurs droits.

À cet égard, les modalités de convocation, d'accès, de participation et de vote des actionnaires sont organisées en stricte conformité avec les dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Conformément aux articles 537 et suivants ainsi que 831-1 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et des articles 27 et suivants des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire lui-même. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

La Société veille notamment à garantir une information claire, complète et mise à disposition dans des délais appropriés, ainsi que des conditions d'accès équitables aux assemblées. Les actionnaires peuvent exercer leurs droits de vote directement ou par représentation, dans le respect du principe d'égalité de traitement.

Ce cadre contribue à assurer la transparence des décisions collectives et à renforcer la confiance des investisseurs dans la gouvernance de la Société.

TITRE 2 : MISSIONS EFFECTUEES DANS LE CADRE DU COMITE D'AUDIT

L'Article 829-1 de l'Acte Uniforme prévoit la mise en place obligatoire d'un Comité d'Audit composé exclusivement d'Administrateurs non-salariés de la Société ou n'exerçant aucun mandat de P.D.G., D.G. ou D.G.A. au sein de la Société.

Ce comité a pour missions essentielles :

- Le contrôle des comptes, notamment la pertinence et la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes consolidés, et de l'information financière ;
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- L'émission d'avis sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Il assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions et, en particulier, de vérifier la fiabilité et la transparence des informations financières ainsi que la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et le cas échéant, des pistes d'amélioration.

En ce qui concerne la SITAB, ce Comité d'Audit a été mis en place au cours de la séance du Conseil d'Administration tenue le 24 mars 2016 et cette disposition a été insérée dans les nouveaux Statuts de la Société, issus de la mise à jour de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 04 mai 2016.

A date, ce Comité d'Audit est composé des deux (02) membres suivants :

- Monsieur Pierre MAGNE, qui en assure la présidence ; et
- la société CORALMA International, Administrateur représenté par son représentant permanent Monsieur Hugues DEGOUY.

1. Contrôle des comptes, notamment la pertinence et la permanence des méthodes adoptées pour l'établissement des comptes consolidés, et de l'information financière

Les méthodes et procédures d'établissement des comptes annuels sont conformes aux normes et standards établis et mis en place par l'Acte

Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au G.I.E., à l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Elles sont également en conformité avec les méthodes, procédures et normes établies par le Groupe Imperial Brands, auquel appartient la SITAB SA, s'agissant des normes comptables internationales.

2. Contrôle des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet de :

- Veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- Vérifier que les informations d'ordre comptable, financières et de gestion qui sont communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent sur les principes suivants :

- Un processus de suivi budgétaire et de rapport mensuel qui constitue un outil essentiel pour la SITAB dans le pilotage de ses opérations ;
- Une sensibilisation large et périodique de l'ensemble du personnel aux risques ;
- La mise en place de Directions Fonctionnelles (Direction Technique – Direction Administrative et Financière – Direction Commerciale – Direction des Ressources Humaines) regroupées en Comité de Direction et chargées de faire appliquer sur leur périmètre les politiques de l'entreprise et d'en contrôler l'application effective ;
- La mise en place effective, depuis décembre 2015, d'un progiciel de gestion intégré Microsoft AX Dynamics en vue de garantir :

- Une séparation effective des fonctions (entre Opérationnels et Fonctions de support) ;
 - Une cohérence et homogénéité des informations (une seule base de données pour les tiers) ;
 - Un partage du même système d'information facilitant la communication interne ;
 - Un contrôle centralisé de l'entreprise ;
 - Une optimisation des processus de gestion (flux économiques et financiers, formalisation des contrôles de validation).
- La définition d'objectifs réguliers à travers des réunions périodiques, et la mesure régulière de l'écart entre la performance obtenue et ces objectifs ;
 - L'implication de l'ensemble des niveaux hiérarchiques et de l'ensemble des sites dans l'amélioration de la performance et dans la maîtrise des activités ;
 - L'autorisation préalable de tout achat et investissement selon des niveaux définis dans une matrice formelle (et paramétrée dans le progiciel) qui décrit les niveaux d'approbation en vigueur.

Par ailleurs, la SITAB SA a mis en place les contrôles issus des procédures et code de déontologie et d'éthique du Groupe Imperial Brands. La mise en place de ces procédures participe activement à la diffusion de la culture du risque en définissant des règles de conduite s'appliquant à chaque collaborateur et en encourageant l'esprit d'implication et de responsabilisation.

3. Analyse de l'environnement de contrôle interne

a. Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

L'élaboration des procédures est faite par la société, certaines sont liées à des fonctions (exemples des procédures financières) et d'autres relatives à un processus (livraison, traitement des non-conformités, etc.).

A date, la SITAB dispose d'un manuel de procédures réparti en fonction de ses six (6) cycles d'activités que sont les achats, la production, les ventes, la gestion des stocks, la gestion du personnel et les systèmes d'information.

Toutes les procédures sont préalablement approuvées par les Directions dont elles dépendent ; ces procédures sont disponibles sur un réseau de type Intranet qui permet de

les diffuser immédiatement à l'ensemble des personnes concernées.

Des notes de service internes peuvent compléter, détailler ou rappeler ces procédures.

Les Directions fonctionnelles veillent à la bonne application des processus dont ils ont la responsabilité.

La Direction Administrative et Financière s'assure spécifiquement de la bonne application des normes comptables et financières. Elle dispose en son sein d'une ressource responsable du contrôle interne, qui lui est directement rattachée.

Par ailleurs, un comité d'hygiène et de sécurité existe sur le site d'Abidjan. Il se réunit régulièrement et a pour but d'étudier, de proposer et de valider toutes les mesures d'hygiène et de sécurité destinées à sauvegarder les personnels et les patrimoines de l'entreprise sur tout le territoire.

b. Description synthétique du système comptable

Le système comptable est assuré en interne au sein de la Direction Administrative et Financière.

Le logiciel comptable utilisé est un système ERP (Enterprise Resource Planning) qui est un produit Microsoft AX Dynamics.

Tous les modules sont déployés sur l'ensemble des sites de la société, en cela compris les Agences et dépôts de vente.

Un (1) contrôleur de Gestion fait partie de l'effectif pour mesurer, contrôler et prévoir les résultats opérationnels de la société, et aussi fournir des indicateurs aux dirigeants lors de la prise de décision.

Des manuels de référence sont utilisés pour l'établissement :

- Des comptes annuels,
- Des rapports internes mensuels,
- Des états financiers consolidés.

Des vérifications sont régulièrement effectuées par des personnes de la société sur les données financières communiquées et les obligations semestrielles d'information du public.

De plus, un contrôle des comptes est effectué par nos Commissaires aux Comptes de manière annuelle dans le cadre de l'obligation légale d'audit des comptes.

TITRE 3 : LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme dans la limite des attributions propres du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires.

De plus, conformément à l'article 449 de l'Acte Uniforme, l'autorisation préalable du Conseil d'Administration est requise pour l'octroi par

le Directeur Général de toutes cautions, avals, garanties autonomes, contre-garanties autonomes et autres garanties pour le compte de Société.

En dehors de ces limitations légales, aucun mécanisme de limitation des prérogatives du Directeur Général n'a été mis en place de au sein de votre Société.

TITRE 4 : CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles 831-2 de l'Acte uniforme, il est précisé que votre Société ne se réfère pas à un code national spécifique de gouvernement d'entreprise.

Cette situation s'explique par le fait que la Société, intégrant les bonnes pratiques du groupe Imperial

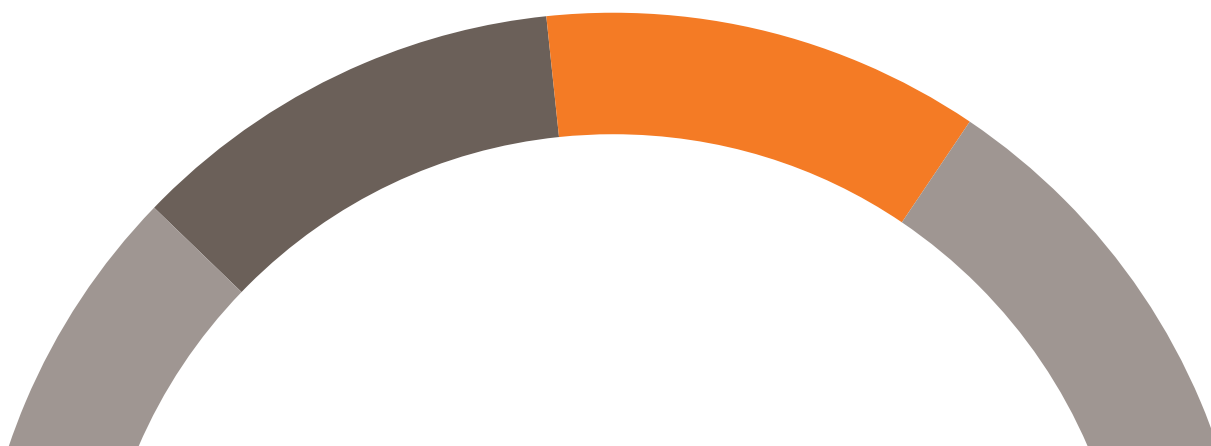
Brands auquel il appartient, entend assurer une conformité de ses règles de gouvernance aux standards internationaux reconnus en la matière, notamment en ce qui concerne la transparence, l'intégrité, la responsabilité des organes de gestion, la gestion des risques, le contrôle interne et la protection des intérêts des parties prenantes.

Toutefois, afin de garantir une parfaite conformité avec les dispositions de l'Acte Uniforme, la Société envisage de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentant les sociétés en Côte d'Ivoire afin d'améliorer ses pratiques et bénéficier d'autres meilleures pratiques internationales dans le but d'assurer un niveau élevé d'exigence en matière de

gouvernance qui répond aux objectifs poursuivis par les dispositions précitées de l'Acte uniforme.

**Le Président du Conseil d'Administration
et du Comité d'Audit**

Monsieur Pierre MAGNE



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB) au 31 décembre 2025 comprenant le bilan, le compte de résultat à cette date, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière ainsi que le Système Comptable OHADA qui y est annexé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport sur les états financiers annuels de votre société.

Point clé d'audit

Reconnaissance et suivi du chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires de la société SITAB S.A. s'élève à F.CFA 268 537 millions et représente l'agrégat le plus important de son compte de résultat.

Le chiffre d'affaires de la société est généré par la vente de cigarettes en Côte d'Ivoire. Les ventes sont réalisées à partir d'agences commerciales installées dans plusieurs villes en Côte d'Ivoire (Abidjan, Man, Gagnoa, Yamoussoukro, etc.). Chaque ville peut avoir un nombre important de clients. Les principales informations relatives au chiffre d'affaires sont reprises dans la note 21 des notes annexes.

La volumétrie importante des transactions et la décentralisation des points de vente pourraient induire un risque sur la reconnaissance et sur le suivi du chiffre d'affaires.

Bien que la majeure partie de ce chiffre d'affaires soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en

Traitement du point clé d'audit

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Prise de connaissance et revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- Revue critique de la sécurité et de la fiabilité de l'environnement des systèmes d'information par nos experts informatiques ;
- Revue des contrôles généraux informatiques et recalcul du chiffre d'affaires à partir de données extraites du système ;
- Rapprochement des états de chiffre d'affaires issus du logiciel métier à la balance générale ;
- Mise en œuvre de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur ;
- Examen d'un échantillon de ventes en vérifiant les pièces justificatives afin de s'assurer de la réalité de l'opération, de

compte du chiffre d'affaires compte tenu de l'importance de ce poste en termes de montant, constitue un point clé d'audit.

l'exactitude du chiffre d'affaires enregistré et de l'enregistrement sur le bon exercice.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 juin 2026.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller, le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

II. Autres informations et vérifications spécifiques prévues par la loi

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 22 juin 2026, et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

- Contrairement aux dispositions de l'article 23 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, les états financiers de l'exercice 2025 n'ont pas été arrêtés dans le délai légal de quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice.
- Contrairement à l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable, le projet de résolutions ne prévoit pas l'examen et l'approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025, établis selon les normes internationales d'information financière (normes IFRS), le processus d'audit et d'arrêt de ceux-ci n'ayant pas encore été finalisé.

Position Deloitte

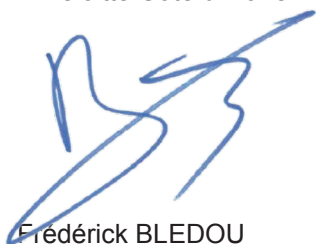
Approbation des comptes

Contrairement aux dispositions de l'article 548 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du GIE, les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont pas été approuvés dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, SITAB SA a obtenu une autorisation de report de l'Assemblée Générale jusqu'au 30 septembre 2026 dument établie par les autorités compétentes conformément aux dispositions de l'article 548.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire



Frédéric BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE : 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

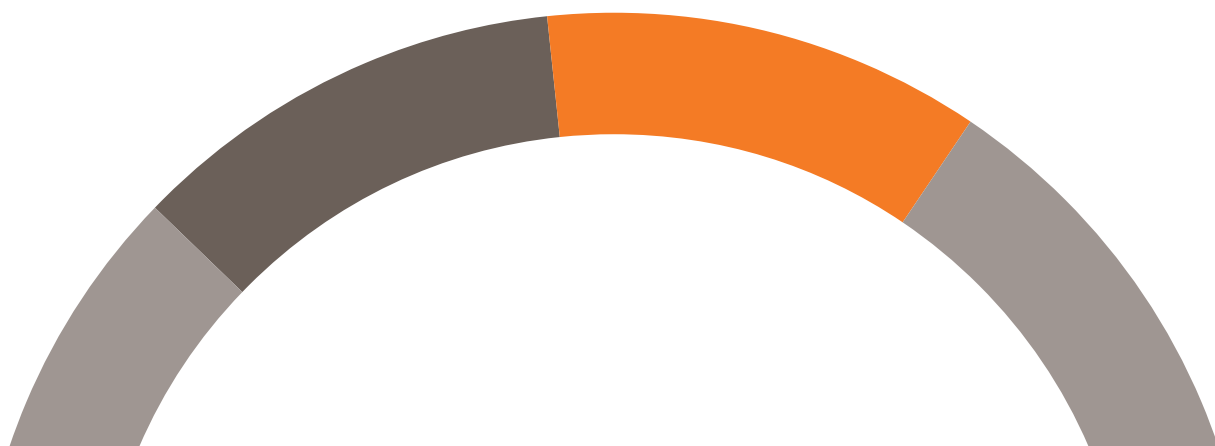
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



IMPERIAL
BRANDS



ETATS FINANCIERS ORDINAIRES



BILAN

REF	ACTIF		NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
				BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3	750 334 350	740 013 273	10 321 077	11 611 209
AE	Frais de développement et de prospection						
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires			750 334 350	740 013 273	10 321 077	11 611 209
AG	Fonds commercial et droit au bail						
AH	Autres immobilisations incorporelles						
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3	4 451 057 885	3 593 213 897	857 843 988	886 570 967
AJ	«Terrains (1) dont Placement Net:»			65 331 400		65 331 400	65 331 400
AK	«Bâtiments (1) dont Placement Net:»			913 429 474	913 429 475	-1	
AL	Aménagements, agencements et installations			1 296 202 995	1 010 346 357	285 856 638	325 688 763
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques			1 072 437 313	687 473 538	384 963 775	348 833 248
AN	Matériel de transport			1 103 656 703	981 964 527	121 692 176	146 717 556
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS						
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4	8 950 078 172	161 720 405	8 788 357 767	8 786 157 767
AR	Titres de participation			8 635 171 253	161 720 405	8 473 450 848	8 473 450 848
AS	Autres immobilisations financières			314 906 919		314 906 919	312 706 919
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE			14 151 470 407	4 494 947 575	9 656 522 832	9 684 339 943
BA	ACTIF CIRCULANT HAO		5	218 496		218 496	218 495
BB	STOCKS ET ENCOURS		6	3 529 829 111	6 789 469	3 523 039 642	14 718 463 314
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES			31 466 450 943	362 344 134	31 104 106 809	22 320 964 924
BH	Fournisseurs avances versées		17	699 207 303		699 207 303	1 403 902 485
BI	Clients		7	3 562 258 098	328 957 034	3 233 301 064	913 278 394
BJ	Autres créances		8	27 204 985 542	33 387 100	27 171 598 442	20 003 784 045
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT			34 996 498 550	369 133 603	34 627 364 947	37 039 646 733
BQ	Titres de placement		9				
BR	Valeurs à encaisser		10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés		11	30 763 290 013		30 763 290 013	48 201 585 515
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF			30 763 290 013		30 763 290 013	48 201 585 515
BU	Ecart de conversion-Actif		12				
BZ	TOTAL GENERAL			79 911 258 970	4 864 081 178	75 047 177 792	94 925 572 191

BILAN

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	4 488 750 000	4 488 750 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14	11 432 135	11 432 135
CE	Ecarts de réévaluation	3e	1 536 369 462	1 536 369 462
CF	Réserves indisponibles	14	897 750 000	897 750 000
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	2 244 529 943	716 836 364
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		36 463 616 375	44 173 762 491
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		45 642 447 915	51 824 900 452
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	1 400 000	7 950 000
DB	Dettes de location-acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16	559 970 615	472 116 968
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		561 370 615	480 066 968
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES		46 203 818 530	52 304 967 420
DH	Dettes circulantes HAO	5		4 980 018
DI	Clients, avances reçues	7	60 284 167	60 284 167
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	14 072 461 541	26 960 574 135
DK	Dettes fiscales et sociales	18	14 057 823 696	15 161 026 462
DM	Autres dettes	19	652 789 858	433 739 989
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		28 843 359 262	42 620 604 771
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL		75 047 177 792	94 925 572 191

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(2)	NOTE	«EXERCICE AU 31/12/N»	«EXERCICE AU 31/12/N-1»
				NET (1)	NET (1)
TA	Ventes de marchandises	A +	21	268 020 013 096	213 794 216 965
RA	Achats de marchandises	-	22	-196 146 098 667	-163 504 108 382
RB	Variation de stocks de marchandises	-/+	6	-10 972 203 672	13 665 160 901
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)			60 901 710 757	63 955 269 484
TB	Ventes de produits fabriqués	B +	21		
TC	Travaux, services vendus	C +	21	54 000 000	54 000 000
TD	Produits accessoires	D +	21	463 050 000	464 400 000
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)			268 537 063 096	214 312 616 965
TE	Production stockée (ou déstockage)	-/+	6		
TF	Production immobilisée	+	21		
TG	Subventions d'exploitation	+	21		
TH	Autres produits	+	21	452 478 528	2 032 887 733
TI	Transferts de charges d'exploitation	+	12	277 009 384	246 455 916
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	-	22		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-/+	6		
RE	Autres achats	-	22	-308 629 910	-257 185 393
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	6		
RG	Transports	-	23	-1 184 056 118	-479 345 329
RH	Services extérieurs	-	24	-7 659 805 208	-4 164 494 207
RI	Impôts et taxes	-	25	-2 916 589 689	-674 410 942
RJ	Autres charges	-	26	-262 477 404	-547 305 696
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)			49 816 690 340	60 630 271 566
RK	Charges de personnel	-	27	-3 624 522 684	-3 377 303 394
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)			46 192 167 656	57 252 968 172
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	28	414 317 570	281 250 268
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	3C&28	-671 220 896	-465 329 921
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)			45 935 264 330	57 068 888 519
TK	Revenus financiers et assimilés	+	29	2 407 637 709	1 586 136 961
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	28		
TM	Transferts de charges financières	+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	29	-4 808 916	-10 964 101
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			2 402 828 793	1 575 172 860
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			48 338 093 123	58 644 061 379
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	3D	2 350 000 000	
TO	Autres Produits HAO	+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	3D	-36 320 035	-3 803 375
RP	Autres Charges HAO	-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)			2 313 679 965	-3 803 375
RQ	Participation des travailleurs	-	30		
RS	Impôts sur le résultat	-	37	-14 188 156 713	-14 466 495 513
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			36 463 616 375	44 173 762 491

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale :

(+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

(2): Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

7 710 146 116

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	"Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)"	A		48 201 585 515	7 179 064 203
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			34 406 839 736	44 361 645 519
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			-1	351 501
FC	- Variation des stocks			11 195 423 672	-13 922 019 869
FD	- Variation des créances			-8 783 141 885	-4 566 668 614
FE	+ Variation du passif circulant (1)			-18 347 016 240	28 897 111 448
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles				
	FB+FC+FD+FE : -15 934 734 454 10 408 774 466				
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B		18 472 105 282	54 770 419 985
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements				
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles				-11 611 200
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			-162 690 284	-275 734 275
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			-2 200 000	-70 230 195
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 350 000 000	
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières				4 620 000
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		2 185 109 716	-352 955 670
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres				
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux				
FL	+ Subventions d'investissement reçues				
FM	- Prélèvements sur le capital				
FN	- Dividendes versés			-38 088 960 500	-13 394 943 003
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		-38 088 960 500	-13 394 943 003
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers				
FO	+ Emprunts (2)				
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)				
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			-6 550 000	
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		-6 550 000	
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		-38 095 510 500	-13 394 943 003
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G		-17 438 295 502	41 022 521 312
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H		30 763 290 013	48 201 585 515
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N				

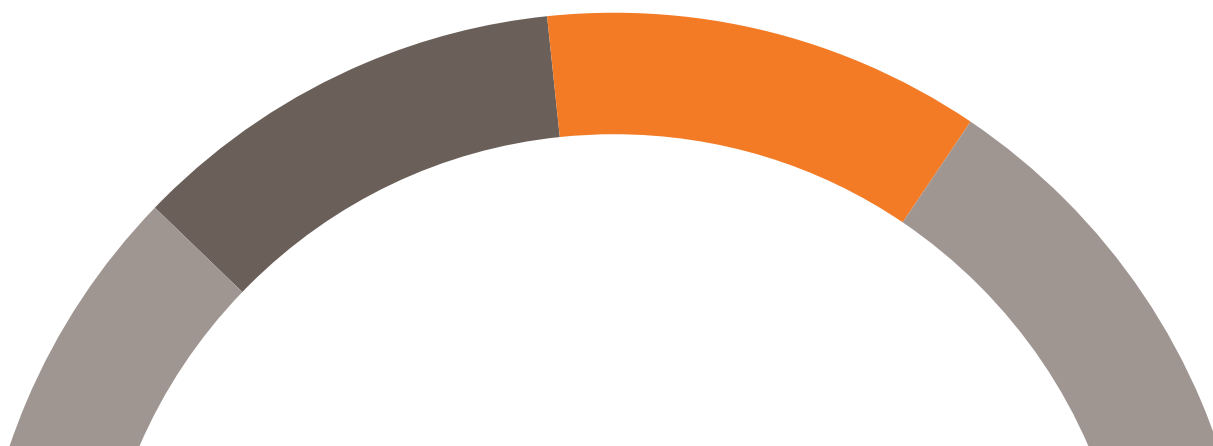
(1) A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 16 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN
L'ABSENCE DE COMMUNICATION DES ÉTATS FINANCIERS
INDIVIDUELS ÉTABLIES SELON LES NORMES IFRS ET DU
RAPPORT DE GESTION**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en l'absence de communication des états financiers individuels établies selon les normes IFRS et du rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, portant notamment sur le contrôle des états financiers individuels établies selon les normes IFRS et du rapport de gestion de la SITAB SA, nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer ce contrôle dans la mesure où ces documents n'ont pas été mis à notre disposition comme le prévoient l'article 73-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et l'article 140 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation des états financiers individuels établies selon les normes IFRS et du rapport de gestion constituent un non-respect des dispositions des articles 72, 73 et 73-1 de l'AUDCIF et des articles 140, 525 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire

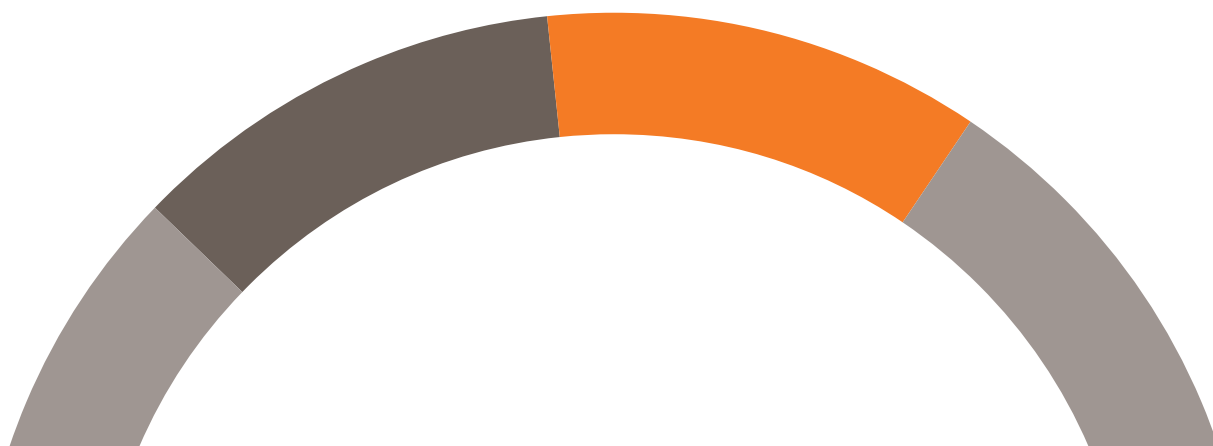


Frédéric Bledou
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN
L'ABSENCE DE COMMUNICATION DES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS ÉTABLIES SELON LES NORMES IFRS ET DU
RAPPORT DE GESTION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en l'absence de communication des états financiers consolidés établis selon les normes IFRS et du rapport de gestion de l'ensemble consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, portant notamment sur le contrôle des états financiers consolidés établis selon les normes IFRS et du rapport de gestion de l'ensemble consolidé de la SITAB S.A., nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer ce contrôle dans la mesure où ces documents n'ont pas été mis à notre disposition comme le prévoient l'article 100 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et l'article 140 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation des états financiers consolidés établis selon les normes IFRS et du rapport de gestion de l'ensemble consolidé, constituent un non-respect des dispositions des articles 74, 75 et 100 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et des articles 140, 525 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Côte d'Ivoire

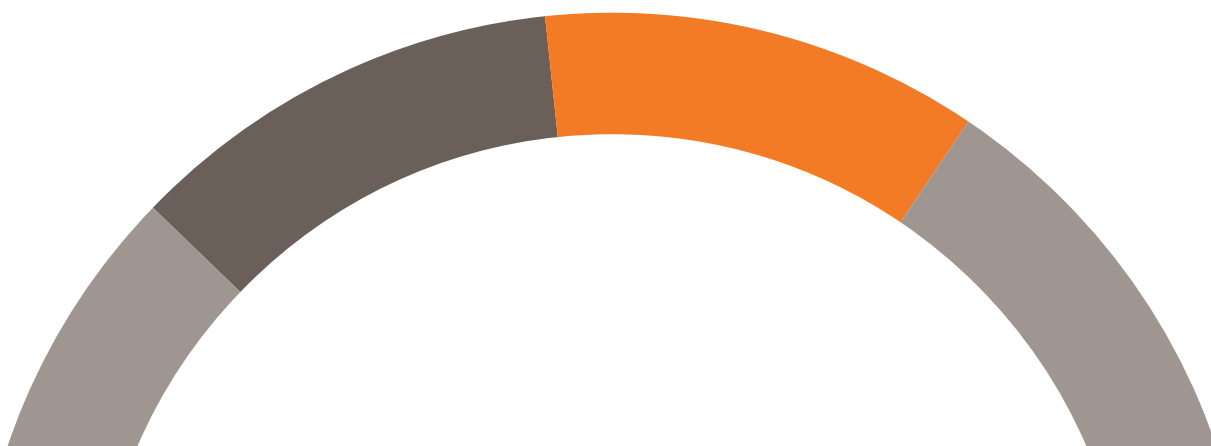


Frédéric BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En notre qualité des Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la Société et, d'une part, l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjointes et, d'autre part, l'un de ses Actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à 10% du capital de la Société, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

De même, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention autorisée au cours de l'exercice par le Conseil d'Administration à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2025

En exécution de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025.

2.1 Avec la société Imperial Tobacco Limited (ITL) – France

Convention de débours

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur HUGUES DEGOUY administrateur de la société SITAB représentant la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de débours.

Modalités : Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA France met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Un avenant de subrogation a été signé entre la SITAB, CAITA France et la société ITL-France, subrogeant cette dernière dans les droits de CAITA- France.

Au cours de l'exercice 2025, les charges générées par cette convention s'élèvent à F.CFA **76.275.545**.

2.2 Avec la société Imprimerie Industrielle Ivoirienne (3I)

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés :

- Monsieur Pierre MAGNE, Président du Conseil d'Administration de SITAB et de la société 3I,
- Monsieur DURROUX XAVIER administrateur de la société SITAB représentant de TOBACCOR et administrateur de la société 3I représentant de SITAB,
- Monsieur Hugues DEGOUY administrateur de la société SITAB représentant de la société CORALMA International et administrateur de la société 3I représentant de la société TOBACCOR
- ERIC THIAM SABATES, Directeur Général de SITAB et administrateur de la société 3I représentant de la société CORALMA INTERNATIONAL.

2.2.1 Convention de location d'un ensemble immobilier

Nature et objet : Convention de location d'un ensemble immobilier.

Modalités : La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six (06) bureaux moyennant un loyer mensuel initial de F.CFA 450 000.

Par avenant signé avec effet au 1^{er} août 2015, le loyer relatif à ce contrat de bail a désormais été porté à F.CFA 800.000, conformément aux résolutions du Conseil d'Administration de la Société tenue le mercredi 22 avril 2015.

Les autres termes du contrat, notamment la durée, de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction, n'ont pas subi de modification.

Au cours de l'exercice 2025, les charges générées par cette convention s'élèvent à F.CFA 9.600.000.

2.2.2 Convention d'assistance administrative et comptable

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable.

Modalités : Signée le 1^{er} janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 23 mars 2017, a procédé à la modification complète de ladite convention afin d'intégrer notamment les nouvelles normes du Groupe Imperial Brands, et de revaloriser les honoraires perçus par la SITAB.

Ces prestations sont effectuées, moyennant le versement, de la part de la 3I, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de F.CFA 2.500.000.

Les produits constatés dans les livres de SITAB au 31 décembre 2025 s'élèvent à F.CFA 30.000.000.

2.2.3 Convention d'avance de trésorerie

Nature et objet : Convention d'avance de trésorerie.

Modalités : Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser F.CFA 500.000.000. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement.

Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Lors de la séance du Conseil d'Administration en date du 31 mai 2022, qui a procédé à la refonte de cette convention, en conformité avec les règles du Groupe, cet encours a été porté à la somme de F.CFA 2.000.000.000, ce pour tenir compte de l'évolution grandissante des activités des deux (2) sociétés.

Aucune avance n'a été octroyée au titre de cette convention dont l'encours présente un solde nul au 31 décembre 2025.

2.3 Avec la société SITAB Industries

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : • Monsieur Pierre MAGNE, Président du Conseil d'Administration de SITAB et de la société SITAB Industries,
• Monsieur Hugues DEGOUY administrateur des sociétés SITAB et SITAB Industries pour le compte de la société CORALMA International,
• ERIC THIAM SABATES, Directeur Général de SITAB et administrateur de la société SITAB Industries représentant de la société ITWA.

2.3.1 Convention de location d'un ensemble immobilier

Nature et objet : Convention de location d'un ensemble immobilier.

Modalités : La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la SITAB Industries un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes.
Le loyer a été porté à F.CFA 1.000.000 hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.
Ce contrat a fait l'objet de deux (2) avenants signés au cours de l'exercice 2014 : l'avenant n°2, prenant effet au 1^{er} janvier 2014, et l'avenant actuel prenant effet le 1^{er} juillet 2014.
La signature de ces avenants au contrat de bail a été autorisée par les Conseils d'Administration du 12 décembre 2013 (avenant n°2) et du 20 juin 2014 (avenant n°3).

Le loyer actuel est de F.CFA 35.000.000 Hors Taxe par mois.

Les produits enregistrés dans les comptes de la société s'élèvent à FCFA 420 000 000 au titre de l'exercice 2025.

2.3.2 Convention d'assistance administrative et comptable

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable.

Modalités : Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la SITAB Industries une assistance administrative, financière et comptable.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 23 mars 2017, a procédé à la modification complète de ladite convention afin d'intégrer notamment les nouvelles normes du Groupe Imperial Brands, et de revaloriser les honoraires perçus par la SITAB.

Ces prestations sont désormais effectuées, moyennant le versement, de la part de la SITAB Industries, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de F.CFA 2.000.000.

Les produits comptabilisés par SITAB au titre de cette convention s'élèvent à FCFA 24 000 000 au titre de l'exercice 2025.

2.3.3 Convention d'avance de trésorerie

Nature et objet : Convention d'avance de trésorerie.

Modalités : Par convention conclue le 15 juin 2022, avec effet au 1er juin de la même année, la SITAB a convenu de mettre à la disposition de la SITAB Industries des fonds, dont l'encours maximal ne peut dépasser six milliards de Francs CFA (F.CFA 6.000.000.000). Par l'effet de plusieurs avenants dont le dernier en date du 05 mai 2024, le montant de l'avance a été porté à vingt-cinq milliards de Francs CFA (F.CFA 25.000.000.000), toujours aux mêmes conditions ci-après précisées.

Les sommes mises à la disposition de la SITAB Industries porteront intérêt au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1er janvier de l'année en cours.

Les intérêts seront réglés par la SITAB Industries à la SITAB de manière semestrielle.

Toutefois, à tout moment, la SITAB SA pourra solliciter de la SITAB Industries le remboursement de tout ou partie de la somme avancée, y compris les intérêts échus et non encore payés, par une demande formelle. La SITAB Industries devra alors procéder au remboursement immédiat des sommes demandées.

Nonobstant le paragraphe précédent, le remboursement des sommes mises à disposition doit intervenir dans un délai maximum de cinq (5) années suivant leur mise à disposition.

A l'expiration de la Convention pour quelque motif que ce soit, la totalité des sommes avancées, en principal et en intérêts, deviendra immédiatement exigible de plein droit.

Au cours de l'exercice 2025, la SITAB a effectué des avances de trésorerie à la SITAB Industries pour un montant de F.CFA 25 milliards.,

Les produits générés par cette convention s'élèvent à FCFA 1.423.420.536 au titre de l'exercice 2025.

2.4 Avec la société SDTA France

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : • Monsieur Hugues DEGOUY administrateur des sociétés SITAB pour le compte de la société CORALMA International et Directeur Général de la SDTA France.

2.4.1 Convention de prestations de services informatiques ERP

Nature et objet : Convention de prestations de services informatiques ERP.

Modalités : Par ce contrat signé le 07 septembre 2015, avec effet au 1^{er} juillet de la même année, la SITAB a demandé à la société SDTA France de lui développer et déployer un progiciel informatique ERP basé sur la solution Microsoft Dynamics AX 2012, pour lui permettre de gérer l'ensemble de ses fonctions internes, à savoir :

- la Finance ;
- les Achats ;
- les Ventes ;
- la Production ;
- la Maintenance ;
- la Gestion de la relation Client.

La mise en place de ce système devra se faire en sept (7) étapes distinctes et complémentaires.

S'agissant d'un progiciel développé sur mesure et déployé par SDTA France pour SITAB, il constitue un investissement et sera en conséquence porté à l'actif de cette dernière.

En contrepartie de ce développement et déploiement de progiciel ERP, la SITAB paiera SDTA France, en fonction du niveau d'avancement du projet.

La SITAB paiera également, à partir de janvier 2017, une redevance annuelle pour mise à jour et utilisation du progiciel.

Le montant de cette redevance est 189.293 euros (soit F.CFA 124,168 millions) la première année et fera l'objet d'une réévaluation annuelle qui sera toutefois plafonnée à 5% maximum du prix issu de la dernière réévaluation, à compter de la 3^e année d'utilisation.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 avril 2015.

Le 5 janvier 2022, il a été signé un nouvel avenant modifiant l'article 4.2. du contrat, afin de définir les modalités de facturation et de paiement de la redevance annuelle relative à l'exécution de l'étape 7 (support et assistance fonctionnelle et technique).

Au cours de l'exercice 2025, les charges générées par cette convention s'élèvent à F.CFA 42.260.254.

2.4.2 Convention de services informatiques relative à la mise en place d'une solution de gestion de la relation clientèle (CRM)

Nature et objet : Contrat de prestation de services informatiques relative à la mise en place d'une solution de gestion de la relation clientèle (CRM).

Modalités : Cette convention vise à développer et déployer une solution de gestion de la relation clientèle.
Elle a été signée le 1er septembre 2021.
Modalité de paiement : 30 jours date de la facture.

Coût : un montant forfaitaire de F.CFA 3 millions HT pour la phase développement et un montant annuel de F.CFA 17 millions par an pour ce qui concerne les licences et la maintenance.

Au cours de l'exercice 2025, les charges générées par cette convention s'élèvent à F.CFA 15.618.630 F CFA.

2.5 Avec la société SDTA Maroc

Convention de formation, d'assistance et de maintenance dans le domaine informatique

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Hugues DEGOUY administrateur des sociétés SITAB pour le compte de la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de formation, d'assistance et de maintenance dans le domaine informatique.

Modalités

: Ce contrat vise à assurer, à compter du 11 mai 2015, la formation du personnel de la SITAB à l'utilisation des différents programmes Microsoft Dynamics, Microsoft SQL et Maintenance Management Module, et d'en assurer la maintenance et le support.

En ce qui concerne les rémunérations de ces prestations,

- la formation, qui a pris fin le 31 juillet 2015, devait être facturée à la SITAB à 97.500 Euros ;
- et, à partir du 1^{er} août 2015, une redevance annuelle de maintenance sera due par la SITAB ; le montant de cette redevance est de 106.036 euros la première année et fera l'objet d'une réévaluation annuelle qui sera toutefois plafonnée à 5% maximum, à compter de la 2^e année de maintenance.

La signature de ce contrat a été autorisée par le Conseil d'Administration en sa séance du 22 avril 2015.

Le 1^{er} novembre 2022, ce contrat a fait l'objet d'un avenant n°1 aux termes duquel les coûts relatifs à l'exécution de la phase 2 (support et assistance fonctionnelle et technique) sont désormais facturés sur la base des coûts réels constatés augmentés d'une marge de 5% que la Société s'engage à payer dans les 5 jours dès la réception de la facture correspondante.

Au cours de l'exercice 2025, les charges générées par cette convention s'élèvent à F.CFA 43.329.363.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE Côte d'Ivoire



Frédéric BLEDON
Expert-Comptable Diplômé
Associé

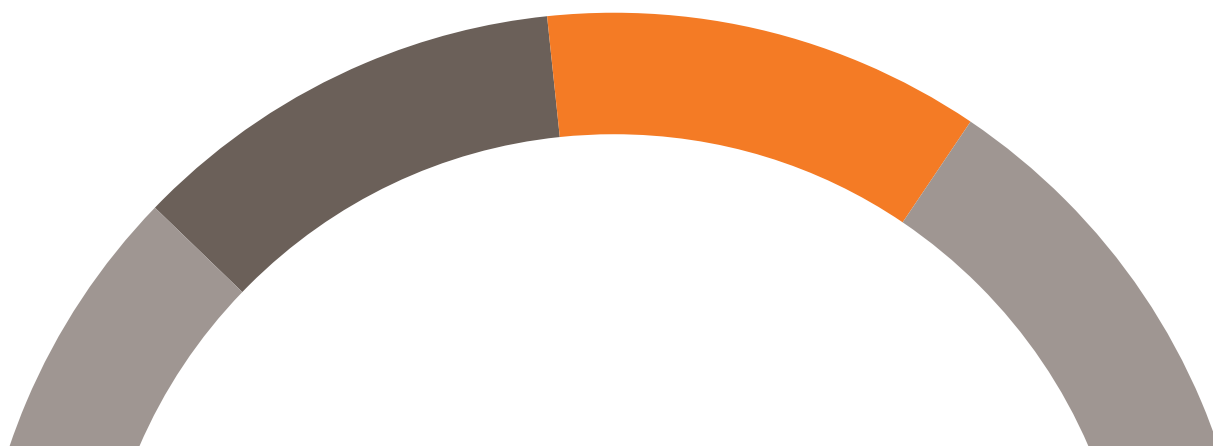
ERITEDGE Côte d'Ivoire



Anelle Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



IMPERIAL
BRANDS



**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES RÉMUNÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET
REMBOURSEMENTS DE FRAIS ALLOUÉS AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE), nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leurs sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la Société.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle ou de remboursements de frais versés aux administrateurs de SITAB SA et susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE au titre de l'exercice 2025.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE Côte d'Ivoire

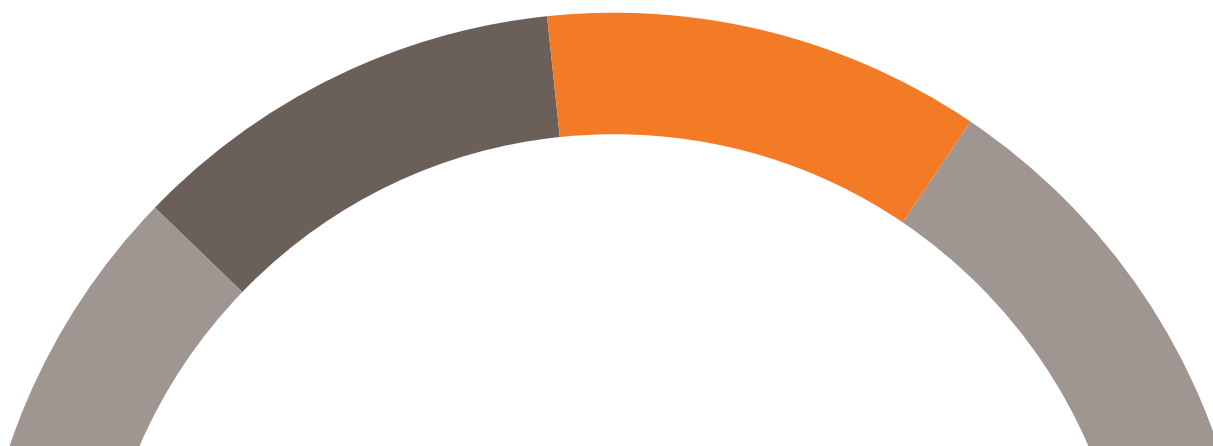


Frédéric BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



**ATTESTATION DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX CINQ (05) DIRIGEANTS SOCIAUX ET SALARIÉS
LES MIEUX RÉMUNÉRÉS**



Attestation du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés

(Article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En notre qualité des Commissaires aux Comptes de votre Société et en application de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux cinq (5) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés.

Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux cinq (5) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés déterminé par la Société, figurant dans le document joint et s'élevant à FCFA 663.997.784 (six cent soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre francs CFA) avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 alinéa 5 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE Côte d'Ivoire

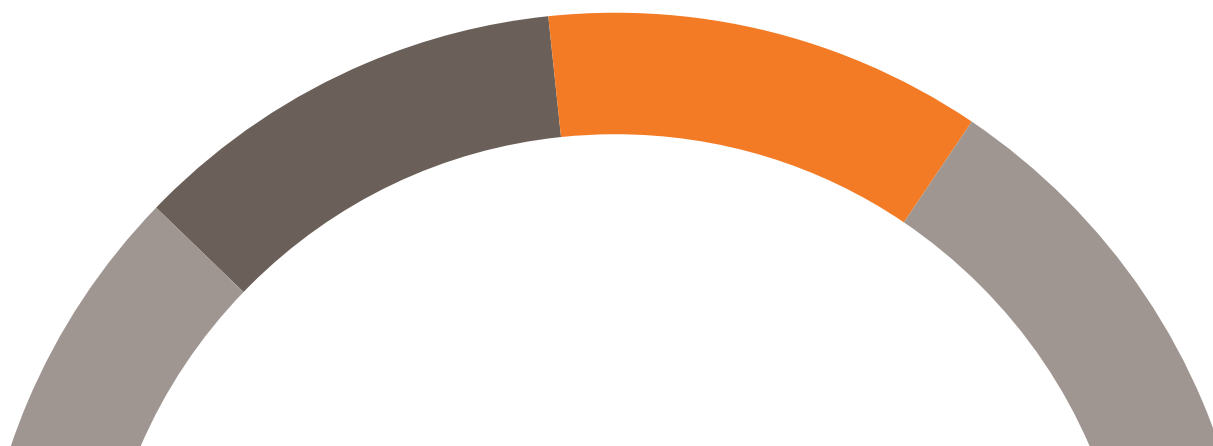


Frédéric BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES REGISTRES DE TITRES NOMINATIFS ÉMIS PAR
LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746-2 DE
L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT
DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GIE**



Deloitte Côte d'Ivoire
01 B.P. 224 Abidjan 01
Compte contribuable 9104684 A
RC Abidjan B 156849
Immeuble Ivoire Trade Center,
Tour C, 3e et 4e étages
Boulevard Hassan II, Cocody

ERITEDGE Côte d'Ivoire
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. avec Conseil d'Administration
au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan CI-ABJ-01-1970-B14-07118
I CC 6905487 M I

Société Ivoirienne des Tabacs, S.A.
SITAB
Cocody Nord, Quartier Gendarmerie
01 BP 724 Abidjan 01

Le 30 juin 2026

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les registres de titres nominatifs émis par la société en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs, S.A. (SITAB)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme des registres de titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir des registres de titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également au Conseil d'Administration d'attester de la tenue conforme desdits registres par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

- constater l'existence des registres à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2025 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans les registres ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Observation

Sur la base du registre de titres nominatifs mis à notre disposition pour la réalisation de nos diligences, nous relevons que les écritures contenues dans ledit registre ne portent pas la signature du représentant légal de la société ou de son délégué.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Observation », et sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société et jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence des registres de titres nominatifs émis par votre société ;
- leur tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE Côte d'Ivoire



Frédéric BLEDOU
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ERITEDGE Côte d'Ivoire



Arielle-Inès SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture:

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- du rapport du Président du Conseil d'Administration en vertu des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- et du rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle ;

approuve, dans tous ses termes, le rapport de gestion et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Cette résolution, mise aux voix, est...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui s'élève à un montant de 36.463.616.375 FCFA de la façon suivante :

- ♦ Bénéfice de l'exercice FCFA **36.463.616.375**
- ♦ Augmenté du report à nouveau créateur FCFA **2.244.529.943**

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de : FCFA **38.708.146.318**

Affecté comme suit :

- ♦ Au dividende à distribuer la somme de FCFA **34.837.331.686**

Soit un dividende brut de 1.940 FCFA par action composant le capital social

- ♦ Au poste « report à nouveau » le solde, soit la somme de FCFA **3.870.814.632**

L'Assemblée Générale prend acte qu'à la suite de cette affectation, le poste « report à nouveau » est ramené à un montant de 3.870.814.632 FCFA.

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement, à compter de ce jour, d'un dividende brut par action de 1.940 FCFA, duquel seront déduits des taxes et impôts applicables.

- Cette résolution, mise aux voix, est...

TROISIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des indemnités de fonction pour l'exercice 2026)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de fixer l'enveloppe globale annuelle des indemnités de fonction pour l'exercice 2026 à un montant brut de 76.000.000 FCFA duquel seront déduits les impôts et taxes applicables.

- Cette résolution, mise aux voix, est...

QUATRIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre MAGNE)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre MAGNE, pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Pierre MAGNE, a déclaré par acte séparé, accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

- Cette résolution, mise aux voix, est...

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société ITWA)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société ITWA, dont le représentant permanent est Madame Ahoua HAMZA, pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société ITWA, a déclaré par acte séparé, accepter le nouveau mandat qui lui est confié et n'encourir aucune peine ni interdiction lui en empêchant l'exercice.

- Cette résolution, mise aux voix, est...

SIXIEME RESOLUTION

(Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme)

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les

conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA, en approuve les termes.

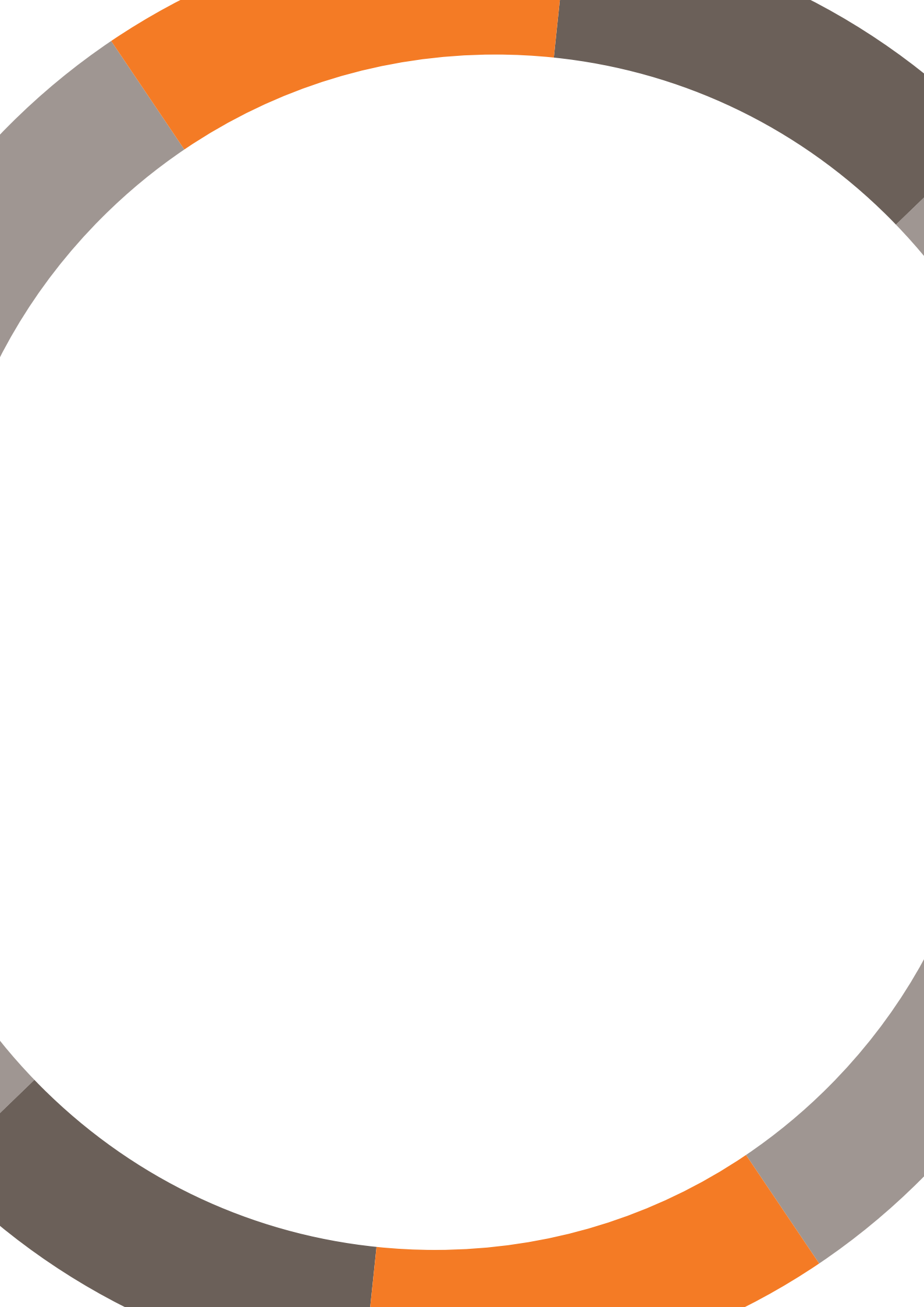
- Cette résolution, mise aux voix, est...

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoir pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit partout où besoin sera.

- Cette résolution, mise aux voix, est...





15 juillet 2026

CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

ANNEE : 2025

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-dividende	Date de paiement du dividende
				T-1	T
BOA BURKINA FASO	397	072-2026 BRVMDG	31/03/2026	22/04/2026	23/04/2026
BOA CÔTE D'IVOIRE	594,528	102-2026 BRVMDG	17/04/2026	05/05/2026	06/05/2026
SONATEL SENEGAL	1 740	111-2026 BRVMDG	23/04/2026	22/05/2026	26/05/2026
BOA BENIN	585	121-2026 BRVMDG	08/05/2026	22/05/2026	26/05/2026
ECOBANK CI (*)	888	128-2026 BRVMDG	08/05/2026	22/05/2026	26/05/2026
BOA SENEGAL	450	122-2026 BRVMDG	08/05/2026	29/05/2026	01/06/2026
SICABLE CI	152,02	134-2026 BRVMDG	13/05/2026	29/05/2026	01/06/2026
BOA MALI	305,04	129-2026 BRVMDG	11/05/2026	02/06/2026	03/06/2026
ORANGE CI (*)	800	138-2026 BRVMDG	20/05/2026	05/06/2026	08/06/2026
ONATEL BF	145,3214	137-2026 BRVMDG	19/05/2026	12/06/2026	15/06/2026
CORIS BANK INT. BF	900	154-2026 BRVMDG	03/06/2026	18/06/2026	19/06/2026
PALM CI (*)	501,596	162-2026 BRVMDG	10/06/2026	26/06/2026	29/06/2026
Ecobank Transnational Incorporated TG	0,9184	170-2026 BRVMDG	16/06/2026	29/06/2026	30/06/2026
BICI CI (*)	1 315	176-2026 BRVMDG	17/06/2026	03/07/2026	06/07/2026
TOTALENERGIES MARKETING SN	176,65	185-2026 BRVMDG	24/06/2026	16/07/2026	17/07/2026
CIE CI (*)	234	201-2026 BRVMDG	07/07/2026	27/07/2026	28/07/2026
SOLIBRA CI (*)	2 127	208-2026 BRVMDG	13/07/2026	29/07/2026	30/07/2026
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE (*)	425	184-2026 BRVMDG	23/06/2026	30/07/2026	31/07/2026
BIIC BN	254,6	199-2026 BRVMDG	03/07/2026	30/07/2026	31/07/2026

(*) Dividende brut ; IRVM applicable de 12 % pour les personnes physiques et 10 % pour les personnes morales

BULLETIN OFFICIEL

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

mercredi 15 juillet 2026



Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Origine	Valeur Liquidative						Variation			
					Précédente		Actuelle		Date	Origine	%	Précédent		
					Valeur	Date	Valeur	Date						
QUOTIDIENNES														
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	13 127,57	13/07/2026	13 143,22	14/07/2026	19/11/2012	162,86%		0,12%		
		FCP AAM OBLIGATIS	OATC	5 000	9 535,62	13/07/2026	9 536,80	14/07/2026	12/09/2012	90,74%		0,01%		
		FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	12 637,22	13/07/2026	12 649,51	14/07/2026	16/01/2017	152,99%		0,10%		
		FCP AAM SERENITIS	OATC	10 000	13 251,72	13/07/2026	13 253,44	14/07/2026	20/12/2023	32,53%		0,01%		
		FCP EXPANSIO	D	5 000	14 203,40	10/07/2026	ND	ND	01/01/2013	-	-	-		
AFRICAM SA	SBIF	FCP SECURITAS	OMLT	5 000	8 820,67	10/07/2026	ND	ND	01/01/2013	-	-	-		
		FCP VALORIS	A	5 000	21 407,92	10/07/2026	ND	ND	01/01/2013	-	-	-		
		FCP CAPITAL PLUS	D	1 000	1 678,97	13/07/2026	ND	ND	11/03/2019	-	-	-		
AFRICAIN DE GESTION D'ACTIFS	SGI AGI	FCP CONFORT PLUS	OMLT	1000	1 549,19	13/07/2026	ND	ND	11/03/19	-	-	-		
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	5 802,43	16/01/2025	ND	ND	30/05/2015	-	-	-		
		FCP ATLANTIQUE LIQUIDITE	OCT	5 000	7 047,97	24/06/2026	ND	ND	12/07/2019	-	-	-		
		FCP ATLANTIQUE ACTIONS	A	5 000	9 679,97	16/01/2025	ND	ND	25/10/2019	-	-	-		
		FCP ATLANTIQUE SERENITE	OMLT	5 000	7 400,93	24/06/2026	ND	ND	12/07/2019	-	-	-		
		FCP ATLANTIQUE HORIZON	D	5 000	12 977,45	24/06/2026	ND	ND	25/10/2019	-	-	-		
		FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	7 258,57	16/01/2025	ND	ND	30/05/2015	-	-	-		
		FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	ND	09/07/2026	ND	10/07/2026						
		OBLIG SECURITE	OMLT	10 000	12 047,00	10/07/2026	ND	ND	06/06/2014	-	-	-		
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP DYNAMIC SAVINGS	A	10 000	15 776,00	10/07/2026	ND	ND						
		FCP Emergence	D	5 000	9 181,30	10/07/2026	ND	ND	Feb. 2010	-	-	-		
		FCP Tresor Monea	OCT	25 000 000	38 678 589,76	23/10/2023	ND	ND	Dec. 2013	-	-	-		
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP ACTIONS PHARMACIE	D	1000	1 302,97	29/06/2026	ND	ND	25/07/14	-	-	-		
		FCP SALAM CI	D	1000	1 271,41	29/06/2026	ND	ND	01/03/17	-	-	-		
		FCP AL BARAKA 2	D	1000	1 360,24	29/06/2026	ND	ND	25/01/18	-	-	-		
		FCP ASSUR SENEGAL	D	1000000	1 778 358,00	29/06/2026	ND	ND	06/07/14	-	-	-		
		FCP AVANTAGE AKWABA	D	1000	1 983,30	29/06/2026	ND	ND	29/03/13	-	-	-		
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	A	1000	2 254,58	29/06/2026	ND	ND	29/03/13	-	-	-		
		FCP POSTEFINANCES HORIZON	D	1000	2 814,05	29/06/2026	ND	ND	27/06/09	-	-	-		
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	O	1000	1 827,75	29/06/2026	ND	ND	29/03/13	-	-	-		
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	D	10000	14 644,16	29/06/2026	ND	ND	01/10/17	-	-	-		
		FCP BNDE VALEURS	D	1000	1 553,02	29/06/2026	ND	ND	02/09/16	-	-	-		
CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	14 046,86	13/07/2026	ND	ND	11/11/2014	-	-	-		
		FCP ASSURANCES	OCT	5 000	6 092,00	13/07/2026	ND	ND	22/11/2019	-	-	-		
		FCP CORIS PERFORMANCE	D	5 000	11 633,80	13/07/2026	ND	ND	11/11/2014	-	-	-		
NSIA AM	BOA CI UBA CI NSIA BANQUE CI	NSIA FONDS DIVERSIFIE	D	5 000	7 996,24	13/07/2026	ND	ND	03/12/2018	-	-	-		
		AURORE OPPORTUNITES	A	5 000	11 754,85	13/07/2026	ND	ND	08/03/2019	-	-	-		
		AURORE SECURITE	OMLT	5 000	6 753,03	13/07/2026	ND	ND	03/09/2021	-	-	-		
		NSIA ASSURANCES OPTIMUM	D	1 000 000	1 512 707,67	13/07/2026	ND	ND	30/09/2021	-	-	-		
		AURORE MONETARIS	M	5 000	6 061,26	13/07/2026	ND	ND	24/04/2024	-	-	-		
		TAWFIR HALAL	D	5 000	6 798,64	13/07/2026	ND	ND	17/07/2024	-	-	-		
		AURORE SECURITE II	OMLT	6 133	6 137,68	13/07/2026	ND	ND	17/10/2024	-	-	-		
		AURORE OBLIGATIONS SOUVERAINES	OMLT	10 000	11 279,70	13/07/2026	ND	ND	03/03/2025	-	-	-		
		OBLIGATIONS PREMIUM	OMLT	5 000	5 796,40	13/07/2026	ND	ND	26/02/2025	-	-	-		
		FCP-1 OPTI PLACEMENT	A	5 000	38 770,37	13/07/2026	39 057,67	14/07/2026	01/02/2002	681,15%		0,74%		
SGCAMWA	SGCSWA	FCP-2 OPTI REVENU	OMLT	5 000	9 940,89	13/07/2026	9 947,37	14/07/2026	01/02/2002	98,95%		0,07%		
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	26 794,50	13/07/2026	26 862,02	14/07/2026	24/01/2003	437,24%		0,25%		
		FCP SOGEAVENIR	D	500	2 990,00	15/06/2026	ND	ND	01/10/2002	-	-	-		
SGCI/BTCC	SGCSWA	FCP SOGEDEFI	D	4 888	7 114,00	15/06/2026	ND	ND	23/12/2014	-	-	-		
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	7 816,00	15/06/2026	ND	ND	23/12/2014	-	-	-		
		FCP SOGELIQUID	M	10 000 000	11 546 656,00	15/06/2026	ND	ND	16/06/2020	-	-	-		
		FCP SOGEPRIVILEGE	D	4 888	6 877,00	15/06/2026	ND	ND	23/12/2014	-	-	-		
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	5 305,00	15/06/2026	ND	ND	23/12/2014	-	-	-		
		FCP SOGEVALOR	A	1 000	7 580,00	15/06/2026	ND	ND	04/06/2002	-	-	-		
		FCP SOGE EPARGNE PLUS	M	5 000	5 785,00	15/06/2026	ND	ND	24/06/2025	-	-	-		
		FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	16 604,71	13/07/2026	16 611,49	14/07/2026	28/10/2016	66,11%		0,04%		
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	1 773 679,88	13/07/2026	1 771 331,79	14/07/2026	01/12/2003	-82,29%		-0,13%		
		FCP BOAD CAPITAL RETRAITE	OMLT	10 000	15 052,78	13/07/2026	15 054,53	14/07/2026	08/07/2020	50,55%		0,01%		
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOAGA EPARGNE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 746,15	13/07/2026	6 746,30	14/07/2026	28/04/2021	34,93%		0,00%		
		FCP SOAGA EPARGNE ACTIONS	A	5 000	15 102,81	13/07/2026	15 233,29	14/07/2026	11/03/2020	204,67%		0,86%		
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	17 739,86	13/07/2026	17 741,76	14/07/2026	28/10/2016	77,42%		0,01%		
		FCP SOAGA EPARGNE QUIETUDE	OMLT	5 000	6 519,85	13/07/2026	6 520,47	14/07/2026	19/06/2023	30,41%		0,01%		
		FCP SOAGA EPARGNE DYNAMIQUE	A	5 000	9 477,13	13/07/2026	9 526,56	14/07/2026	19/06/2023	90,53%		0,52%		
		FCP SOAGA TRESORERIE	M	10 000	10 700,46	13/07/2026	10 701,34	14/07/2026	30/05/2025	7,01%		0,01%		
HERDOMADAIRES														
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	5 000	6 765,00	30/06/2026	6 748,00	03/07/2026	22/05/2013	34,96%		-0,25%		
		FCPE SODEFOR	D	2 500	10 932,00	30/06/2026	10 906,00	03/07/2026	18/12/2009	336,24%		-0,24%		
PHOENIX AFRICA ASSET MANAGEMENT	Phoenix Capital Management	FCP PAM Actions	A	10 000	29 632,00	02/07/2026	29 829,00	09/07/2026	13/12/2017	198,29%		0,66%		
		FCP PAM Diversifié Equilibré	D	10 000	23 986,00	02/07/2026	24 049,00	09/07/2026	13/12/2017	140,49%		0,26%		
		FCP PAM Diversifié Obligations	D	10 000	19 870,00	02/07/2026	19 895,00	09/07/2026	13/12/2017	98,95%		0,13%		
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Global Investors	D	25 000	59 210,15	26/06/2026	60 311,21	03/07/2026	Dec. 2012	141,24%		1,86%		
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	13 763,58	26/06/2026	13 778,96	03/07/2026	Mars. 2017	37,79%		0,11%		
		FCP Boa Sécurité	OMLT	100 000	122 796,34	30/06/2026	122 916,32	07/07/2026	Mat. 2021	22,92%		0,10%		
		FCP Boa Actions	A	10 000	27 712,85	26/06/2026	28 208,59	03/07/2026	Juill. 2017	182,09%		1,79%		
		FCP Boa Rendement	OMLT	25 000 000	40 393 693,16	26/06/2026	40 439 882,38	03/07/2026	Dec. 2017	61,76%		0,11%		
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP BRIDGE EQUILIBRE	D	5 000	8 842,23	08/05/2026	8 963,30	15/05/2026	27/09/2017	79,27%		1,37%		
		FCP BRIDGE DIVERSIFIE CROISSANCE	D	5 000	9 160,56	08/05/2026	9 282,58	15/05/2026	13/03/2018	85,65%		1,33%		
		FCP BRIDGE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 895,52	08/05/2026	6 903,40	15/05/2026	01/10/2019	38,07%		0,11%		
ENKO CAPITAL WEST AFRICA	EDC Investment Corporation	FCP ENKO CAPITAL GARANTI	D	10 000	22 229,20	08/07/2026	22 229,20	09/07/2026	21/09/2020	122,29%		0,00%		
		FCP PATRIMOINE	OMLT	10 000	13 856,75	06/07/2026	13 856,75	09/07/2026	18/10/2020	38,57%		0,00%		
		FCP ENKO CAPITAL OBLIGATIONS	OMLT	10 000	12 839,96	08/07/2026	12 839,96	09/07/2026	16/03/2021	28,40%		0,00%		
		FCP ENKO CAPITAL LIQUIDITE	OMLT	10 000	10 429,80	06/07/2026	10 429,80	09/07/2026	18/04/2024	4,30%		0,00%		
NSIA AM	UBA CI	EVOLUTIS	D	5 000	7 892,86	19/06/2026	7 996,39	26/06/2026	16/12/2019	59,93%		1,31%		
		FCP BAM TRESOR	OCT	10 000	11 953,47	02/07/2026	11 960,76	09/07/2026	21/11/2023	19,61%		0,06%		
BAOBAB ASSET MANAGEMENT	FGI	FCP BAM WURUS	A	10 000	19 214,05	19/06/2026	19 530,58	29/06/2026	12/04/2024	95,31%		1,65%		
		FCP SDE	D	1 000	2 990,21	02/07/2026	3 001,04	46 212,00	09/07/2026	199,02%		0,36%		
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCPCR SONATEL	D	1 000	11 519,59	19/06/2026	11 658,07	26/06/2026	19/02/2004	1065,81%		1,20%		
		FCPE FORCE PAD	D	1 000	2 691,02	18/06/2026	2 701,71	25/06/2026	16/02/2014	170,17%		0,40%		
		FCPE SINI GNESIGUI	D	1 000	2 325,62	17/06/2026	2 342,06	24/06/2026	25/02/2014	134,21%		0,71%		
		FCP EXPAT	D	1 000	1 423,36	18/06/2026	1 434,01	25/06/2026	20/03/2019	43,40%		0,75%		
		FCP CAPITAL RETRAITE	D	1 000	1 356,56	17/06/2026	1 360,16	24/06/2026	20/03/2019	36,02%		0,27%		
		FCP RENTE PERPETUELLE	D	1 000	1 366,41	17/06/2026	1 371,91	24/06/2026	20/03/2019	37,19%		0,40%		
		FCP WALO	D	1 000	1 440,83	23/06/2026	1 445,39	30/06/2026	26/03/2019	44,54%		0,32%		
		FCP DJOLOF	O	1 000	1 427,17	23/06/2026	1 430,22	30/06/2026	26/03/0					